



Rapport annuel

au 31/12/2025

LBPAM ACTIONS MONDE

Action C, Action D, Action E, Action X, Action T, Action G

FORME JURIDIQUE DE L'OPC

SICAV de droit français

CLASSIFICATION

Actions internationales

Document public

LBP AM – 36, Quai Henri IV – 75004 Paris

LBP AM est une société de gestion agréée auprès de l'AMF sous le n° GP-20000031 SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 12 138 931,20 euros – 879 553 857 RCS Paris

lbpam.com

Sommaire

Rapport du Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration
Rapport sur le gouvernement d'entreprise
Orientation des placements
Rapport de gestion

Comptes annuels

Bilan actif
Bilan passif
Hors bilan
Compte de résultat
Annexes

Certification du contrôleur légal des comptes

Rapport du Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration

Président

- **Mme Mimouna BOUTCHICH**
Directrice offre Épargne Financière et Assurances
La Banque Postale

Administrateurs

- **LBP AM**
Représentée par Mme Rozenn le CAINEC
Co-Directeur Multi-Actifs et Performance Absolue
LBP AM
- **M. Pierre ERNST**
Secrétaire général
LBP AM
- **CNP Assurances**
Représentée par Mme Axelle ROQUES
Gérante de portefeuilles
CNP Assurances

Directeur Général

- **M. Thomas LACHARME**
Gérant
LBP AM

Commissaire aux comptes

- **Cabinet Deloitte & Associés**
Représenté par Mme Virginie GAITTE

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DANS TOUTE SOCIÉTÉ DURANT L'EXERCICE ÉCOULÉ PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Au titre de l'article L225-37-4 du Code de commerce, sont présentés ci-après les mandats des administrateurs de la SICAV. Les informations relatives aux mandats et fonctions exercées durant l'exercice ont été transmises à la SICAV par chaque mandataire social, sous sa seule responsabilité.

Sociétés	Mandats	Fonction exercée	Démission / échéance du mandat
Mimouna BOUTCHICH			
SA à Directoire La Banque Postale		Directrice offre Epargne Financière et Assurances	
SICAV LBPAM Actions Monde	Président du CA, Administrateur	Néant	
SA LBP Image 12	Administrateur	Néant	
SA LBP Image 14	Président Directeur Général, Administrateur	Néant	
SA LBP Image 15	Président Directeur Général, Administrateur	Néant	
Thomas LACHARME			
SA à Directoire LBP AM		Gérant	
SICAV LBPAM Actions Monde	Directeur Général	Néant	
Rozenn Le CAINEC			
SA à Directoire LBP AM		Co-Directeur Multi-Actifs et Performance Absolue	
SICAV LBPAM ACTIONS MONDE	Représentant permanent de LBP AM, administrateur	Néant	
SICAV ECHIQUIER NORTH AMERICA	Représentant permanent de LBP AM, administrateur	Néant	
Pierre ERNST			
SA à Directoire LBP AM		Secrétaire général	
SA OSTRUM ASSET MANAGEMENT	Administrateur	Néant	
SICAV LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO	Administrateur et président du conseil d'administration (jusqu'au 28 octobre 2025)	Néant	
SICAV LBPAM ACTIONS MONDE	Administrateur	Néant	
Axelle ROQUES			
SA CNP Assurances		Gérante de portefeuilles	
SICAV CNP Assur-Capi	Président du CA directeur général et Administrateur	Néant	
Association ALR	Membre du comité de surveillance	Néant	

CONVENTIONS, AUTRES QUE CELLES PORTANT SUR DES OPÉRATIONS COURANTES ET CONCLUES À DES CONDITIONS NORMALES, INTERVENUES, DIRECTEMENT OU PAR PERSONNE INTERPOSÉE, ENTRE, D'UNE PART, L'UN DES MANDATAIRES SOCIAUX OU L'UN DES ACTIONNAIRES DISPOSANT D'UNE FRACTION DES DROITS DE VOTE SUPÉRIEURE À 10 % DE LA SICAV ET, D'AUTRE PART, UNE AUTRE SOCIÉTÉ DONT LA SICAV POSSÈDE DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PLUS DE LA MOITIÉ DU CAPITAL

NÉANT

DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE ET DE POUVOIRS ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

NÉANT

ORGANE CHOISI POUR EXERCER LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ

Le conseil d'administration a choisi de dissocier les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

CLASSIFICATION

Actions internationales.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion de la SICAV est double :

- chercher à offrir un portefeuille composé de grandes valeurs internationales à des souscripteurs qui souhaitent investir sur les marchés d'actions mondiaux pour profiter des opportunités présentées par chaque zone et lisser les effets des cycles boursiers par la diversification. La SICAV cherche à tirer parti de ces facteurs pour obtenir, sur la période de placement recommandée supérieure à 5 ans, une performance supérieure à celle de l'indice MSCI All Countries World ; et
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR). Toutefois, la SICAV ne bénéficie pas du Label ISR.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est l'indice MSCI All Countries World.

Le MSCI All Countries World, calculé et publié par Morgan Stanley Capital International, est un indice des marchés d'actions mondiaux développés et émergents sur l'ensemble des secteurs d'activité et sur l'ensemble des grandes zones géographiques. Il est calculé à partir d'un panier composé des principales valeurs boursières, pondérées par les capitalisations boursières. Cet indice, exprimé en euros, inclut les dividendes détachés par les actions qui le composent.

L'indicateur de référence est utilisé par la SICAV au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur de l'indice de référence (MSCI) est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant : www.msci.com.

Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

La SICAV n'étant pas indicielle, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence, en fonction des choix de gestion qui auront été opérés.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

STRATÉGIES UTILISÉES

Le choix des titres se fait en deux étapes: la première consiste à analyser un univers de valeurs (ci-après, l'« **Univers d'Analyse** ») à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR), afin de déterminer après élimination de 20 % des valeurs de l'Univers d'Analyse (comprenant les deux filtres suivants: comité d'exclusion et note quantitative), la note moyenne ISR de chaque zone géographique considérée (égale à la moyenne des notes ISR des valeurs investies dans la zone géographique considérée) que la SICAV devra dépasser (ci-après la « **Note Moyenne Améliorée** ») et la seconde vise à sélectionner les titres, dont certains pourraient ne pas être inclus dans l'Univers d'Analyse, selon des critères financiers et extra-financiers tels que décrits ci-après. Malgré cette stratégie ISR, la SICAV ne bénéficie pas du Label ISR.

À/ Pour la poche « titres vifs » (titres détenus en direct par la SICAV en Zone Europe ou en Zone Amérique du Nord)

1. L'Univers d'Analyse, constitué des valeurs qui composent soit l'indice MSCI North America dividendes nets réinvestis (en euro), soit l'indice MSCI Europe dividendes nets réinvestis (en euro)¹, est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la Société de Gestion et ainsi de déterminer la Note Moyenne Améliorée de la zone géographique considérée.

Cette analyse se fonde sur un outil propriétaire multi-source de notation extra-financière développé en interne. La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante:

- La gouvernance responsable: ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises: évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, ou encore l'éthique des affaires);
- La gestion durable des ressources: ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs);
- La transition énergétique: ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme);
- Le développement des territoires: ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières.

La Société de Gestion utilise la notation LBP AM comme un outil quantitatif d'aide à la décision, de façon à exclure les valeurs les moins bien notées. La méthodologie mise en place par la Société de Gestion permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations. L'analyse réalisée par la Société de Gestion est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés.

La liste d'exclusions de la Société de Gestion sert de second filtre. En effet, un comité d'exclusion, propre à la Société de Gestion, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également certains émetteurs appartenant à des secteurs controversés comme par exemple le tabac, les jeux d'argent et le charbon selon les critères définis par la Société de Gestion.

¹ L'indice MSCI North America dividendes nets réinvestis (en dollar) est un indice représentatif des sociétés de grandes et moyennes capitalisations du marché américain (US) et canadiens. Cet indice, exprimé en dollar, inclut les dividendes détachés par les actions qui le composent.

L'indice MSCI Europe dividendes nets réinvestis (en euros) représente les sociétés de grande et moyenne capitalisation du marché développé de 15 pays d'Europe. Cet indice, exprimé en euros, inclut les dividendes détachés par les actions qui le composent.

Ces indices sont calculés et publiés par leur administrateur MSCI. Ils sont utilisés par la SICAV au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur des indices de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant: <https://www.msci.com/indexes>.

Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de ces indices.

Pour la poche « **actions européennes** » **uniquement**, la Société de Gestion bénéficie en outre des conseils de la Financière de l'Echiquier qui, en sa qualité de Conseiller, lui transmet une liste de valeurs adaptées à la stratégie d'investissement sur la zone la zone « Europe »

In fine, la Société de Gestion reste seule juge de l'opportunité d'un investissement et de la qualité extra-financière de l'émetteur, qui est exprimée selon une note finale comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 10 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 1 une faible qualité extra-financière.

La construction du portefeuille permet ainsi d'obtenir une note ISR moyenne de la zone géographique considérée (égale à la moyenne ISR des valeurs investies dans la zone géographique considérée) meilleure que la Note Moyenne Améliorée, note moyenne ISR de l'Univers d'Analyse après élimination de 20 % des valeurs (comprenant les deux filtres suivants: comité d'exclusion et note quantitative). Toutes les valeurs de l'Univers d'Analyse de la zone géographique considérée (hors valeurs interdites, validées par le comité d'exclusion) sont donc éligibles à la SICAV, à condition que la note moyenne extra-financière de chaque zone géographique respecte la condition ci-dessus. Les valeurs peuvent également être sélectionnés, en dehors de l'Univers d'Analyse, sur le marché mondial des actions en fonction de la zone géographique considérée, dans la limite de 10 % de l'actif net de la SICAV et dans le respect des contraintes ISR définies ci-avant. La Société de Gestion s'assurera que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG de la SICAV.

Avec cette approche en amélioration de note qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion, la Société de Gestion met en place la stratégie ISR du portefeuille.

B/ Pour la poche « OPC » (toute zone géographique)

S'agissant des OPC détenus par la SICAV, ceux-ci sont des OPC ayant reçu le Label ISR français ou respectant des critères ISR jugés satisfaisants, à savoir une réduction de 20 % de leur univers d'investissement après élimination des moins bonnes notations extra-financières ou une note extra-financière supérieure à la note de leur univers d'investissement après élimination d'au moins 20 % des valeurs les moins bien notées ainsi qu'un taux d'analyse ou de notation extra-financière supérieur à 90 % en nombre d'émetteurs ou en capitalisation de l'actif net du placement collectif.

La Société de Gestion adopte une gestion socialement responsable dans la sélection et le suivi des OPCVM et FIA composant le portefeuille de la SICAV qui lui permettent d'accéder, via ces OPC, à la méthode de gestion ISR élaborée par LBP AM, ainsi qu'à d'autres approches, et de participer indirectement au financement des entreprises qui développent des services et produits pour répondre aux enjeux du développement durable ou qui ont les meilleures pratiques en matière de gestion de l'environnement, social ou de gouvernance. La SICAV investit ainsi dans une sélection de fonds « ISR » qui financent des émetteurs (sociétés ou États) ou investissent dans des entreprises ayant les meilleures pratiques en matière environnementale, sociale ou de gouvernance. Plus précisément, dans le cadre d'une gestion socialement responsable (gestion ISR), les entreprises ne sont plus uniquement jugées sur leur capacité à générer du profit mais aussi sur leur aptitude à préserver les ressources naturelles pour les générations futures, améliorer les conditions de travail de leurs salariés et développer des relations équilibrées avec l'ensemble de leurs partenaires (clients, fournisseurs, actionnaires, société civile). Ces critères ne pouvant s'apprécier que sur le long terme, la gestion ISR s'inscrit dans une perspective de long terme.

a) Stratégie ISR des OPC gérés par la Société de Gestion – Pour chaque OPC qu'elle gère, la Société de Gestion définit un Univers d'Analyse à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable et de définir une liste d'exclusions selon la méthodologie décrite ci-dessus pour la poche « titres vifs ».

L'approche ISR des OPC gérés par la Société de Gestion peut être de deux sortes: une approche d'exclusion et une deuxième approche dite de « score moyen » telles que décrites ci-après:

- Approche d'exclusion (approche dite aussi « en sélectivité », qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion): après application des deux filtres (comité d'exclusion et note quantitative), l'Univers d'Analyse est épuré de 20 % de valeurs sur la base de considérations extra-financières (valeurs les moins bien notées et/ou exclues), de manière à définir l'univers d'investissement ISR de l'OPC.
- Approche dite de « score moyen » (approche dite aussi en amélioration de note, qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion, et telle que décrite supra pour la poche « titres vifs »).

En tout état de cause, et quelle que soit l'approche retenue, le portefeuille des OPC gérés par la Société de Gestion est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière: actions, titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont

pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra-financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégestes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

b) S'agissant des **OPC labélisés ISR ou respectant des critères ISR propres et gérés par d'autres sociétés de gestion**, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par la SICAV et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. En tout état de cause, la Société de Gestion privilégiera la sélection des OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie.

c) Enfin, la SICAV pourra également investir dans la limite de **10 % de la poche « OPC » dans des OPCVM et FIA non labélisés** et qui ne respecteraient pas de critères d'investissement socialement responsable.

2. Au terme de cette analyse, la Société de Gestion sélectionne les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières.

La SICAV est en permanence exposé à hauteur de 60 % au moins sur un marché d'action étranger ou sur des marchés d'actions de plusieurs pays, dont le marché français.

L'univers d'investissement de la SICAV est composé de l'ensemble des marchés internationaux lesquels sont divisés en 5 zones géographiques :

- l'Amérique du Nord (en direct ou via des OPC) ;
- l'Europe (en direct ou via des OPC) ;
- le Japon (via des OPC) ; la zone Pacifique hors Japon (via des OPC) ; et
- les pays émergents (via des OPC).

La construction du portefeuille se décompose en 3 étapes :

1. Une allocation entre les classes d'actifs Actions et Monétaire ;
2. Une allocation entre les différentes zones géographiques actions et devises ;
3. La sélection des titres à l'intérieur de chaque zone géographique actions résultera des process de sélection des titres.

Le risque associé à ces choix est pris en compte à chaque étape de la construction du portefeuille.

a) Stratégie d'allocation (étapes 1 et 2)

Les décisions concernant le choix de l'exposition actions, l'allocation géographique et l'exposition au change sont prises au sein d'un comité d'investissement mensuel. Ce comité fait appel à des analyses macro et microéconomiques, et les choix stratégiques qui en découlent sont appliqués par l'équipe de gestion de la SICAV. L'exposition actions sera obtenue par des investissements en direct et/ou par le biais d'OPC et/ou par le biais d'instruments financiers dérivés.

b) Processus de sélection des titres (étape 3)

La sélection des titres opérée au sein de chacune des zones géographiques, résultera soit d'une analyse financière fondamentale soit d'une analyse quantitative.

Processus de sélection basé sur l'analyse fondamentale ("bottom-up")

Ce processus repose sur :

- une analyse financière et boursière de l'univers de valeurs (valorisation relative, anticipations positives sur les bénéfiques, changements de tendances à court terme des cours),
- une analyse des qualités intrinsèques de la société et de son management. Sont privilégiées les sociétés gagnant des parts de marchés dans leur secteur, et qui disposent d'une stratégie de développement interne et/ou externe qui a déjà fait ses preuves. La qualité du reporting interne et externe de la société est aussi un critère de sélection.

Processus de sélection basé sur l'analyse quantitative :

Les décisions d'investissement sont prises par les gérants, en s'appuyant sur les résultats du modèle quantitatif. Le risque global est alloué sur deux stratégies quantitatives distinctes développées en interne pour constituer des moteurs de performance dans les limites compatibles avec les contraintes d'écart de suivi avec l'indice de référence.

Ces deux moteurs de performance sur les actions (soit par l'investissement en direct, soit par l'intermédiaire des OPC) peuvent être mis en œuvre de façon concomitante :

- allocation des valeurs :

Le moteur d'allocation des valeurs repose sur une approche multicritères visant à privilégier les titres disposant de caractéristiques propres à délivrer des performances supérieures sur le long terme.

Ce moteur, fondé sur le postulat que la préférence des investisseurs pour certains styles explique, pour une large part, la rentabilité relative espérée d'une valeur, vise à caractériser les valeurs de l'univers de référence en fonction de différents styles prédéterminés (ex: Value, Size, Growth, Momentum, Quality...).

L'exposition à chaque valeur est déterminée en fonction de l'adéquation de ses caractéristiques de styles avec la pondération des styles retenue par la gestion,

Le choix de la pondération des styles, revue en principe mensuellement, est quantitatif: il dérive d'une pondération à long terme et d'un modèle d'ajustement court-terme.

Le moteur d'allocation des valeurs vise à ne pas exposer le portefeuille à un biais sectoriel.

- allocation sectorielle :

Le moteur d'allocation sectorielle a pour objectif de tirer bénéfice des mouvements relatifs entre les différents secteurs d'activité et sera mis en œuvre par le biais de futures sur les indices sectoriels. Le risque de change supporté par la SICAV pourra éventuellement, de manière opportune, être couvert en fonction de l'analyse fondamentale développée par la Société de Gestion.

Par dérogation à ce qui précède, sur les actions X, afin de limiter l'impact sur la performance de la SICAV de l'évolution du taux de change de la devise euro par rapport à la devise USD présente dans le portefeuille, le risque de la devise USD sera systématiquement et totalement couvert avec un seuil de tolérance de [-5 %; +5 %]. Le risque de change pourra donc être différent sur les actions X par rapport au risque de change des autres catégories d'actions de la SICAV. La performance de l'action X pourra alors être différente de celle des autres actions du fait de ces opérations de couverture de change opérées systématiquement ainsi que des frais de gestion propres à chaque action.

La liste des actifs permettant de réaliser cette stratégie est décrite ci-dessous.

En tout état de cause le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière: actions et titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus; ces titres d'États peuvent représenter 10 % maximum de l'actif net de la SICAV. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra-financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégestes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

TECHNIQUES ET INSTRUMENTS UTILISÉS

1. Actifs (hors dérivés intégrés)

- **Actions**

Le portefeuille est investi au minimum à 60 % en actions.

Les titres sont sélectionnés selon les critères présentés dans la stratégie d'investissement. Les principales zones géographiques sur lesquelles le portefeuille est investi sont l'Amérique du Nord et l'Europe.

La sélection des titres s'effectue sans a priori sur la taille des sociétés. À l'image des valeurs présentes dans l'univers d'investissement, la gestion ne s'intéresse pas seulement aux principales capitalisations, même si les grandes capitalisations demeurent majoritaires dans le portefeuille. Le poids accordé aux grandes capitalisations par rapport aux capitalisations plus petites n'est pas figé, il varie en fonction des opportunités de marché et des valorisations relatives entre les différents titres.

- **Parts ou actions d'autres placements collectifs de droit français ou d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger**

Dans la limite de 20 % de l'actif net, la SICAV peut également investir en parts ou actions d'OPCVM français ou européens, dans des FIA de droit français et/ou, dans la limite de 10 % de l'actif net, dans des fonds d'investissement de droit étranger répondant aux critères prévus aux articles R214-32-42 ou R214-13 du Code monétaire et financier ou de l'article 422-95 du règlement général de l'AMF, cotés ou non sur un marché réglementé.

La SICAV se réserve la possibilité d'acquérir des parts ou actions d'OPC gérés par LBP AM ou une société liée (en ce compris La Financière de l'Échiquier).

S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par la SICAV et celles adoptées par le gérant des OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, la SICAV privilégiera la sélection des OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie.

Ces OPC peuvent être notamment spécialisés sur les stratégies de gestion auxquelles la SICAV n'a pas recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement. Cette diversification restera accessoire et a pour but de créer de la valeur ajoutée, dans un cadre de risque maîtrisé.

D'une part, dans le cadre de sa gestion de trésorerie, la SICAV peut avoir recours à des OPC monétaires.

D'autre part, dans le cadre de sa stratégie d'investissement, la SICAV peut avoir recours :

- à des OPCVM, des FIA ou des fonds d'investissement spécialisés sur des zones géographiques particulières (pays émergents par exemple), des secteurs ou des styles spécifiques,
- à des OPCVM, des FIA ou des fonds d'investissement spécialisés sur les stratégies de gestion alternative sur actions ou dérivés actions,
- à des OPCVM, des FIA ou des fonds d'investissement sur devises, ayant pour but une gestion dynamique de la couverture et de l'exposition du risque de change, visant ainsi à réduire le risque global du portefeuille mesuré par sa volatilité,
- à des OPC indicieux cotés (ETF ou trackers²), sous forme d'OPCVM ou de FIA, ayant pour but d'augmenter l'exposition actions.

■ Titres de créance et instruments du marché monétaire

La SICAV peut investir dans des titres de créance et autres instruments du marché monétaire des pays de l'OCDE (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés). Ces titres sont soit des emprunts gouvernementaux, soit des émissions du secteur privé, sans répartition prédéfinie entre dette publique et dette privée.

Les titres d'États peuvent représenter 10 % maximum de l'actif net de la SICAV.

Les titres retenus ont une notation minimale BBB-/Baa3 (catégorie « Investment Grade ») en application de la méthode de Bâle (laquelle prévoit qu'en cas de notation du titre par les principales agences existantes (Standard & Poor's, Moody's, Fitch), la note d'agence retenue est (i) la note la plus basse des deux meilleures, si le titre est noté par trois agences au moins; ou (ii) la moins bonne des deux notes, si le titre n'est noté que par deux agences; ou (iii) la note délivrée par l'unique agence qui aura noté le titre, si le titre n'est noté que par une seule agence) ou une notation jugée équivalente par la Société de Gestion, sous réserve de l'éligibilité de l'émetteur au regard de l'analyse interne du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité).

Certaines de ces émissions peuvent présenter des caractéristiques spéculatives. La SICAV ne peut détenir plus de 10 % de l'actif net en titres non notés.

La cession d'un titre de créance ne se fonde pas exclusivement sur le critère de ses notations et repose également sur une analyse interne des risques de crédit et des conditions de marché.

2. Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés peuvent être utilisés afin de mettre en œuvre des stratégies de couverture ou d'exposition auxquelles la SICAV a recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement.

- Futures et options sur actions ou indices actions sur marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, swaps de gré à gré à des fins de couverture ou d'exposition sur les actions ou indices actions.
- Swaps d'indices (dont la volatilité, dividendes et inflation) à des fins de couverture ou d'exposition sur taux, actions et change.
- Futures, options et swaps de change sur marchés réglementés, organisés ou de gré à gré et change à terme à des fins de couverture ou d'exposition sur les devises.
- Futures et options de taux sur marchés réglementés, organisés ou de gré à gré et swaps de taux de gré à gré à des fins de couverture ou d'exposition sur taux.

L'ensemble de ces instruments est utilisé par la gestion afin de prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer aux risques liés aux secteurs d'activités et zones géographiques, pour poursuivre l'objectif de gestion de la SICAV.

La limite de l'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100 % de l'actif net de la SICAV.

Les instruments dérivés sont utilisés de façon discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques.

² FCP et SICAV ou instruments équivalents émis sur le fondement de droit étranger répliquant soit en direct soit par investissement les valeurs composant un indice (par exemple CAC 40, SBF 120...) et négociables en continu sur un marché réglementé.

3. Titres intégrant des dérivés

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, la SICAV peut également investir, dans la limite de 10 % de l'actif net, dans des titres intégrant des dérivés (bons de souscription, warrants...), sur taux, actions, change ou indices.

4. Dépôts d'espèces

La SICAV se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts, essentiellement à des fins de gestion de sa trésorerie, dans la limite de 25 % de l'actif net.

5. Emprunts d'espèces

La SICAV peut emprunter auprès de son dépositaire, de manière temporaire, jusqu'à 10 % de son actif en espèce pour faire face à des opérations liées à ses flux (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats...).

6. Opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres

■ Nature des opérations utilisées

Aux fins d'une gestion efficace du portefeuille, la SICAV peut effectuer des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres (des opérations de prises et mises en pension livrées contre espèces, des opérations de prêts et emprunts de titres).

■ Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

Ces opérations ont vocation à assurer l'objectif de gestion et notamment à permettre la saisie d'opportunité sur les marchés en vue d'améliorer la performance du portefeuille, d'optimiser la gestion de la trésorerie ainsi que les revenus de la SICAV.

■ Types d'actifs pouvant faire l'objet de ces opérations

Les actifs pouvant faire l'objet de ces opérations sont des titres éligibles à la stratégie d'investissement (actions, titres de créance et instruments des marchés obligataire et monétaire) tels que décrits ci-dessus.

■ Niveau d'utilisation envisagé et autorisé

La SICAV peut intervenir sur des opérations de cession(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif et sur des opérations d'acquisition(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif.

Le niveau d'utilisation envisagé sur les opérations de cession temporaire et sur les opérations d'acquisition temporaire sera, pour chacune d'entre elles, inférieur à 20 % de l'actif net.

■ Critères déterminant le choix des contreparties

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêts lors du recours à ces opérations.

Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique "frais et commissions".

Les contreparties utilisées dans le cadre d'opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres sont des établissements financiers ayant leur siège social dans l'OCDE et de notation minimale BBB- au moment de l'exécution de la transaction.

■ Rémunération

Des informations complémentaires figurent à la rubrique "Frais et commissions".

7. Contrats constituant des garanties financières

La SICAV peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir et consentir des garanties financières, en titres ou en espèces, et réinvestir les espèces reçues uniquement en instruments éligibles à sa stratégie d'investissement ou dans des prises en pension de titres éligibles à la stratégie d'investissement.

Les garanties financières reçues respectent les règles suivantes :

- Qualité de crédit des émetteurs: les garanties financières reçues en titres sont soit des obligations d'État de l'OCDE, soit des obligations supranationales, soit des obligations sécurisées (sans limite de maturité)

- Liquidité: les garanties financières reçues autrement qu'en espèces doivent être liquides et négociées à des prix transparents;
- Corrélation: les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie;
- Diversification: le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10 % de l'actif net; l'exposition à un émetteur de garantie donné n'excède pas 20 % de l'actif net;
- Conservation: toute garantie financière reçue est détenue auprès du dépositaire de la SICAV ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle.

PROFIL DE RISQUE

La SICAV relève de la classification "Actions internationales". De ce fait, elle comporte principalement des risques liés à ses investissements sur les marchés actions internationaux.

Les principaux risques associés aux techniques employées auxquels s'expose l'investisseur sont:

- **Risque actions:** en raison de son objectif de gestion, la SICAV est exposée au risque actions. Ainsi, si les marchés mondiaux actions auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative de la SICAV peut baisser.

L'exposition de la SICAV au risque actions est au minimum de 60 %.

- **Risque que l'objectif de gestion ne soit pas atteint:** la performance de la SICAV est susceptible de ne pas être conforme à son objectif de gestion.
- **Risque de perte en capital:** la SICAV n'offre pas de garantie en capital; il existe un risque que le capital investi ne soit pas intégralement restitué.
- **Risque de change:** il provient du risque de baisse des différentes devises des titres en portefeuille par rapport à la devise référence du portefeuille, l'euro. Une dépréciation des devises sur lesquelles le portefeuille est investi par rapport à l'euro pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAV. La SICAV se réserve la possibilité de ne pas couvrir ou de couvrir partiellement ou totalement le risque de change, relativement à toutes les devises autres que l'Euro ou à certaines spécifiquement.

Par dérogation à ce qui précède, sur la catégorie d'action X, concernant le risque de change par rapport à la devise USD, une couverture de change spécifique sera mise en place de manière permanente et systématique, afin de limiter l'impact sur la performance de la SICAV de l'évolution du taux de change de la devise euro par rapport à la devise USD avec un seuil de tolérance de [-5 %; +5 %]. S'agissant du risque de change par rapport aux autres devises auxquelles est exposé la SICAV, il sera couvert de manière identique.

- **Risque lié aux investissements sur les marchés émergents:** les risques de marchés sont amplifiés par d'éventuels investissements dans les pays émergents où les mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales.
- **Risque lié à l'utilisation d'instruments financiers dérivés:** les stratégies mises en œuvre via les instruments financiers dérivés proviennent des anticipations de l'équipe de gestion. Si l'évolution des marchés ne se révèle pas conforme aux stratégies mises en œuvre, cela pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAV. Toutefois, ces stratégies sont utilisées afin de prendre des positions dans un cadre de risque maîtrisé.
- **Risque lié à l'utilisation du modèle multicritère:** l'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la construction du portefeuille ainsi que la sélection des actifs sont réalisés en partie d'après le modèle développé par LBP AM. Néanmoins, ce modèle ne constitue qu'un outil d'aide à la décision et toute décision est prise par le gérant, qui peut alors ne pas valider les résultats du modèle, si ceux-ci paraissent erronés.
- **Risque de durabilité:** tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de l'exposition du portefeuille, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les sociétés en portefeuille via une série de mécanismes, notamment: 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des pertes ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) un coût du capital plus élevé et 5) des amendes ou risques réglementaires. Des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont intégrés dans le processus de gestion du portefeuille afin de prendre en compte les risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement.

ORIENTATION DES PLACEMENTS

Les risques accessoires associés aux techniques employées sont les suivants :

- **Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés) ou à celui résultant des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :** la SICAV est exposée au risque de non-paiement par la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque peut se matérialiser par une baisse de la valeur liquidative de la SICAV.
Outre le risque de contrepartie présenté ci-dessus, les risques associés aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres peuvent notamment être des risques de liquidité, juridique (il s'agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties) et opérationnels (risque de règlement livraison).
- **Risque de taux lié aux variations des taux d'intérêt :** en cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des produits à taux fixe peut baisser et faire baisser la valeur liquidative de la SICAV. Ce risque reste limité en raison du caractère secondaire des investissements en titres de créance et instruments du marché monétaire.
- **Risque de crédit lié aux variations des rendements ou défauts de paiement relatifs aux émissions privées.** Un accroissement des écarts de rendement des émissions privées en portefeuille, voire un défaut sur une émission peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAV. Ce risque reste faible en raison, à la fois du caractère secondaire des investissements sur des émissions privées et également de la diversification en termes de qualité de signature.
- **Risque lié aux investissements sur les petites et moyennes capitalisations :** l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les actions de petites capitalisations, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques de volatilité entraînant une baisse de la valeur liquidative de la SICAV plus importante et plus rapide. Cependant, ce type d'investissement ne sera pas prédominant dans la gestion de la SICAV.
- **Risques financiers liés aux placements sur des fonds d'investissement et à l'utilisation de stratégies de gestion alternative :** dans la mesure où certaines stratégies de gestion alternative peuvent s'exposer positivement ou négativement sur des actions ou des indices actions, elles induisent un risque actions supplémentaire. D'autres risques peuvent être générés par l'utilisation de ces stratégies de gestion alternative, comme le risque de taux, de volatilité, de crédit ou de change. Ce risque reste faible en raison du caractère accessoire de ces placements.

GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le dispositif mis en place cherche à s'assurer, lors de la création de la SICAV, de l'adéquation de la liquidité attendue de l'univers d'investissement avec les modalités de rachat des porteurs dans des circonstances normales de marché. Il prévoit également un suivi périodique de la structure de l'actif et du passif et la réalisation de simulations de crise de liquidité dans des circonstances normales et exceptionnelles qui reposent notamment sur l'observation historique des rachats.

DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE

La durée de placement recommandée est au minimum de 5 ans.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'OPC

- Le 02/06/2025: Création de 2 actions LIV (Loi Industrie Verte) G et T.
- Le 13/11/2025: Création de l'action W.

COMMENTAIRE DE GESTION

Sur la période, la performance de la SICAV LBPAM Actions Monde C s'est établie à + 6,34 %. L'indice de référence a, de son côté, progressé de + 7,86 %.

La performance de la SICAV a été de respectivement de + 50,41 % sur 3 ans et + 56,84 % sur 5 ans pour la part C.

L'allocation de référence de la SICAV est composée de 100 % d'actions monde (indice MSCI AC World).

Conjoncture économique et financière

Le premier trimestre 2025 a été marqué par l'investiture de Donald Trump aux États-Unis et la prise de fonction de son administration. Dès le début de son mandat, des rumeurs de taxes douanières plus graduelles qu'anticipées ont stimulé l'appétit pour le risque des investisseurs. Malgré les incertitudes concernant les probables hausses de droits de douane, les investisseurs sont restés optimistes sur l'Europe, se concentrant sur les initiatives de paix entre la Russie et l'Ukraine. À la fin du trimestre, les marchés financiers ont connu une volatilité accrue, principalement en raison des incertitudes économiques et géopolitiques. Les craintes liées à l'inflation et les menaces accrues de nouveaux droits de douane globaux ont intensifié cette nervosité, tandis que les données économiques ont révélé une détérioration de la confiance des consommateurs et une baisse des dépenses des ménages, notamment aux États-Unis. Les indices de volatilité, souvent appelés indices de la peur, ont fortement augmenté, reflétant l'inquiétude des investisseurs face aux incertitudes croissantes. Du côté des entreprises, les résultats publiés début 2025 ont été globalement positifs des deux côtés de l'Atlantique. Cependant, la volatilité a augmenté avec l'irruption de la start-up chinoise DeepSeek dans l'écosystème de l'intelligence artificielle, mettant sous pression la valorisation des entreprises du secteur. La déception concernant les résultats de Nvidia a impacté le secteur technologique américain, tandis que le contexte géopolitique a bénéficié au secteur de la défense. En matière de politique monétaire, la réunion de la Banque centrale européenne s'est conclue par une nouvelle baisse de 0,25 % de ses taux directeurs. De son côté, la Fed a adopté une approche plus prudente, préférant ne pas intervenir, alors que l'inflation ne baissait plus aux États-Unis et que l'application du programme du nouveau président américain pourrait être assez inflationniste. Cette divergence de politique monétaire a favorisé la rotation géographique des flux en faveur de la zone euro.

Le deuxième trimestre 2025 s'est inscrit dans la continuité d'un environnement mondial contrasté, marqué par des divergences croissantes entre les grandes zones économiques, des incertitudes politiques persistantes et des ajustements progressifs des marchés financiers. Aux États-Unis, la croissance a continué de faire preuve de résilience mais sous tension, avec une activité soutenue par la consommation des ménages et un marché du travail toujours dynamique. L'arrivée de la nouvelle administration Trump a renforcé les anticipations de relance budgétaire, notamment via des baisses d'impôts et des dépenses d'infrastructure, ce qui a alimenté la confiance des entreprises et des marchés. Cependant, cette dynamique s'est accompagnée de tensions croissantes sur les prix et les taux. La Réserve fédérale a maintenu une posture de vigilance face aux risques inflationnistes, tandis que les marchés obligataires intégraient une prime de risque accrue liée à l'augmentation du déficit public. En Europe, la reprise est restée poussive. L'Allemagne, en proie à une crise politique majeure, a peiné à relancer sa demande intérieure, tandis que la France est restée confrontée à une instabilité politique persistante depuis la dissolution de l'Assemblée nationale en juin 2024. Cette incertitude a pesé sur la confiance des ménages et des entreprises, freinant la consommation et l'investissement. Les perspectives de croissance pour la zone euro ont été revues à la baisse, et les marchés actions européens sous-performent leurs homologues américains sur le trimestre. En Chine, le gouvernement a poursuivi ses efforts pour stabiliser son économie après les secousses du secteur immobilier. Pékin a mis en place des mesures ciblées pour soutenir les collectivités locales et contenir les risques systémiques, tout en maintenant une politique monétaire accommodante. La surcapacité industrielle et les tensions commerciales latentes, notamment avec les États-Unis, ont continué de peser sur les perspectives à moyen terme. Néanmoins, les marchés asiatiques ont bénéficié d'un regain d'intérêt des investisseurs à la recherche de diversification. Au global, sur le trimestre, les marchés actions ont globalement progressé, portés par les anticipations de relance budgétaire aux États-Unis et la résilience des bénéficiaires des grandes capitalisations. Toutefois, la volatilité restait élevée, notamment en Europe, où les incertitudes politiques et économiques freinaient les flux. Les taux souverains ont connu une remontée modérée, en ligne avec les anticipations de normalisation monétaire, tandis que les marges de crédit restaient contenues, soutenues par une liquidité abondante.

Le troisième trimestre 2025 s'est inscrit dans un contexte économique contrasté, marqué par une résilience modérée de l'activité mondiale et une forte sensibilité aux politiques monétaires et commerciales. En zone euro,

la croissance a été révisée à la hausse à + 1,2 % pour l'année, portée par la demande intérieure, les investissements publics (notamment en infrastructures et défense), et une amélioration du marché du travail. Le taux de chômage est resté bas (6,2 % en juillet), et les salaires réels ont progressé, soutenant la consommation. L'inflation, proche de la cible de la Banque centrale européenne, s'est stabilisée autour de 2,1 %, avec une modération des prix de l'énergie et des services. La Banque centrale européenne a maintenu ses taux directeurs inchangés, adoptant une approche prudente et dépendante des données. Aux États-Unis, la Fed a repris son cycle d'assouplissement monétaire, en réponse à un ralentissement du marché de l'emploi et à une inflation toujours présente. Cette orientation a favorisé un regain d'appétit pour le risque sur les marchés financiers. Sur le plan géopolitique, les tensions commerciales, notamment liées aux nouveaux droits de douane américains sur les produits européens, ont alimenté l'incertitude. Toutefois, l'accord commercial entre les États-Unis et l'Union Européenne a permis de réduire partiellement cette incertitude. Les conflits en Ukraine et au Moyen-Orient restaient des sources de volatilité potentielle. Les marchés financiers ont bien réagi dans ce contexte: les actions ont affiché des performances solides, notamment dans les pays émergents, portés par l'Asie. Les obligations souveraines et d'entreprises ont également progressé, tandis que les marchés monétaires sont restés stables.

Le quatrième trimestre 2025 a une nouvelle fois été marqué par une actualité dense. En octobre, la prolongation du « shutdown » américain a accru les incertitudes budgétaires, tandis que la situation politique française est restée instable sans inquiéter les marchés. Le Japon s'est distingué par une réaction positive à l'arrivée d'une nouvelle Première ministre, et les tensions commerciales entre Washington et Pékin se sont apaisées après une rencontre bilatérale. Malgré quelques signaux de stress dans le secteur bancaire américain, la saison des résultats a rassuré, portée par la solidité du secteur technologique et de l'intelligence artificielle. En fin de mois, la Fed a abaissé ses taux de 0,25 %, alors que la Banque centrale européenne est restée en attente, tempérant les anticipations d'un assouplissement rapide. En novembre, un climat plus prudent s'est installé, alimenté par les valorisations très élevées des géants de la technologie et de l'IA, et par l'absence de données macroéconomiques officielles liée au « shutdown ». Les statistiques privées ont souligné un marché de l'emploi plus fragile, réduisant la probabilité d'une nouvelle baisse de taux par la Fed. Les résultats d'entreprise européens ont toutefois soutenu le sentiment de marché, qui s'est amélioré en fin de mois grâce à des discours plus conciliants des banques centrales et à l'espoir d'avancées diplomatiques sur le conflit russo-ukrainien. Décembre a marqué une phase de transition. La Fed a procédé à une nouvelle baisse de 0,25 %, et la Banque centrale européenne a maintenu ses taux et relevé ses projections de croissance. Parallèlement, l'actualité autour de l'intelligence artificielle est restée très riche, mêlant annonces d'innovations, ajustements de valorisations et prudence croissante des investisseurs. Ce mois a ainsi illustré un équilibre entre retenue et anticipation, concluant un trimestre où les marchés ont alterné phases de prudence et regain d'optimisme.

Commentaire de gestion

Nous avons démarré l'année avec une surexposition de l'ordre de 100 bps sur les marchés actions, concentrée essentiellement sur deux zones: les États-Unis et les pays émergents. Pour les États-Unis c'est l'élection récente de Donald Trump pour un second mandat, et ses propositions de campagne favorables aux entreprises qui ont motivé notre surexposition, alors que pour les pays émergents c'est la forte croissance des bénéfices des entreprises que nous attendions pour 2025 qui explique notre positionnement. Alors que les indices avaient salué l'élection de Trump, les indices Américains ont sous-performé leurs pairs durant les premiers mois de 2025. En effet la rhétorique du président nouvellement élu a rapidement été moins favorable aux entreprises, notamment avec le renouveau des tensions commerciales. Nous avons donc progressivement abaissé notre exposition sur la zone pour repasser en sous-pondération. Au contraire, l'Europe qui avait connu plusieurs années de performances relatives difficiles a été favorisée par l'élection Allemande et le plan de relance qui a suivi. Boudée par les investisseurs depuis quelque temps, les flux se sont de nouveau dirigés vers le Vieux Continent à cette occasion. Ce plan, et surtout l'abandon du 'debt-brake' qui en résulte a été pour nous un changement majeur et a justifié une repondération durable de l'Europe.

Les soubresauts liés à la mise en place des tarifs douaniers et les nombreux retournements que nous avons connu n'ont pas altéré notre conviction positive sur les marchés actions dans un premier temps mais nous avons ensuite abaissé notre exposition au printemps. Nous sommes ensuite repassés à une surpondération plus franche au début de l'automne compte tenu de nos perspectives de croissance pour 2026 et de la persistance de bons résultats des entreprises en Europe et aux États-Unis qui traduisent une très bonne santé micro-économique.

Alors que nous étions prudents sur les actions Japonaises depuis plusieurs trimestres, nous avons conservé ce positionnement pour les mêmes raisons: une valorisation relative moins attractive que les autres zones, des espoirs de hausse de la profitabilité des entreprises qui nous semblent trop optimistes et un risque élevé de hausse de la devise qui devrait heurter les exportateurs, ceux-ci représentant près de 45 % de la cote Japonaise.

Nous avons en revanche conservé tout au long de l'année un positionnement plus positif sur les pays émergents, seule zone qui présentait une valorisation encore raisonnable tout en ayant des perspectives de hausse de

profits importants. Cette stratégie s'est essentiellement déclinée sur la Chine, mais nous avons aussi été mobiles en accentuant l'Amérique du Sud en milieu d'année puis l'Inde fin 2025, le pays présentant une forte croissance économique et des interdépendances moindre avec les autres économies mondiales.

Nous avons par ailleurs ponctuellement mis en place des protections ou indexations à travers des stratégies optionnelles sur les marchés Actions Européens essentiellement.

Notre trésorerie a également été placée tout au long de la période dans des produits monétaires court terme. Ces investissements sont néanmoins restés faibles compte tenu de notre niveau d'investissement Actions et des taux de rendement négatifs.

PERFORMANCES

L'indice de référence est MSCI AC World dividendes nets réinvestis (en euro) pour les actions C, D et E, et MSCI AC World USD 100% Hedged to EUR dividendes nets réinvestis (en euro) pour l'action X.

Performances	SICAV – Action D	Indice de référence
Sur 1 an	6,34 %	7,86 %
Sur 3 ans	50,41 %	59,61 %
Sur 5 ans	56,84 %	77,08 %

Performances	SICAV – Action E	Indice de référence
Sur 1 an	6,55 %	7,86 %
Sur 3 ans	51,31 %	59,61 %
Sur 5 ans	58,42 %	77,08 %

Performances	SICAV – Action C	Indice de référence
Sur 1 an	6,34 %	7,86 %
Sur 3 ans	50,41 %	59,61 %
Sur 5 ans	56,84 %	77,08 %

Performances	SICAV – Action X	Indice de référence
Sur 1 an	14,99 %	15,60 %
Sur 3 ans	59,67 %	62,91 %
Sur 5 ans	52,90 %	62,41 %

Performances	SICAV – Action G *	Indice de référence
Sur 1 an	—	—

Performances	SICAV – Action T *	Indice de référence
Sur 1 an	—	—

Performances	SICAV – Action W **	Indice de référence
Sur 1 an	—	—

* Les performances ne sont pas renseignées dans la mesure où la période d'existence de l'action est inférieure à 1 an.

** Le 13/11/2025 : Création de l'action W. — Le 14/11/2025 : Date de la première VL de l'action W.

Les performances sont présentées coupons réinvestis / dividendes réinvestis.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

RISQUE GLOBAL

L'évaluation du risque global du portefeuille est réalisée par la méthode du calcul de l'engagement. L'engagement est limité réglementairement à 100 % de l'actif net.

Aucun des actifs de votre OPC n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de leur nature non liquide.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Acquisitions	Cessions	Total
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	197 800 010,34	189 005 078,58	386 805 088,92
OSTRUM SRI CASH Z2 (C/D) EUR	43 850 364,12	43 871 670,65	87 722 034,77
LBPAM ISR ACTIONS EMERGENTS M	31 896 107,56	4 800 362,28	36 696 469,84
LBPAM MULTI ACTIONS EMERGENTS R	—	24 906 358,00	24 906 358,00
OSTRUM SRI CASH Z (C/D) EUR	11 613 939,98	12 557 442,05	24 171 382,03
AMUNDI MSCI EMERGING MARKETS SRI CLIMATE	—	12 240 370,00	12 240 370,00
MICROSOFT CORP UW USD	2 242 899,06	6 974 847,05	9 217 746,11
IBERDROLA SA SQ EUR	3 550 123,50	5 321 649,01	8 871 772,51
TORONTO-DOMINION BANK CT CAD	7 807 585,54	559 384,31	8 366 969,85
NVIDIA CORP UW USD	176 523,05	7 807 585,54	7 984 108,59

EFFET DE LEVIER

Le niveau maximal de levier de l'OPC n'a pas été modifié au cours de l'exercice.

- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode de l'engagement : 210,00 %,
- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode brute : 240,00 %.

Le montant total de levier auquel l'OPC a recours est de :

- 108,46 % selon la méthode de l'engagement,
- 107,17 % selon la méthode brute.

Les garanties financières reçues ou données par l'OPC sont uniquement en espèces en Euro et réinvesties uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Dividendes (en euros) distribués au titre des trois derniers exercices des **actions D** (CGI art.243bis et 158)

Année du résultat	Exercice de distribution	Montant distribué	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
31/12/2022	2023	1 662 884,18	0,00	1 662 884,18
31/12/2023	2024	1 739 058,78	46 286,74	1 692 772,04
31/12/2024	2025	2 062 573,98	0,00	2 062 573,98

Dividendes (en euros) distribués au titre des trois derniers exercices des **actions E** (CGI art.243bis et 158)

Année du résultat	Exercice de distribution	Montant distribué	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
31/12/2022	2023	Néant	Néant	Néant
31/12/2023	2024	Néant	Néant	Néant
31/12/2024	2025	Néant	Néant	Néant

Dividendes (en euros) distribués au titre des trois derniers exercices des **actions X** (CGI art.243bis et 158)

Année du résultat	Exercice de distribution	Montant distribué	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
31/12/2022	2023	Néant	Néant	Néant
31/12/2023	2024	Néant	Néant	Néant
31/12/2024	2025	Néant	Néant	Néant

Dividendes (en euros) distribués au titre des trois derniers exercices des **actions W** (CGI art.243bis et 158)

Année du résultat	Exercice de distribution	Montant distribué	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
31/12/2022	2023	N/A	N/A	N/A
31/12/2023	2024	N/A	N/A	N/A
31/12/2024	2025	N/A	N/A	N/A

Dividendes (en euros) distribués au titre des trois derniers exercices des **actions C** (CGI art.243bis et 158)

Année du résultat	Exercice de distribution	Montant distribué	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
31/12/2022	2023	Néant	Néant	Néant
31/12/2023	2024	Néant	Néant	Néant
31/12/2024	2025	Néant	Néant	Néant

CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

La SICAV relevant de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, de plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales de la SICAV sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport de gestion.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CESSIONS ET ACQUISITIONS TEMPORAIRES DE TITRES (CATT) ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE TYPE CONTRAT D'ÉCHANGE SUR RENDEMENT GLOBAL (TOTAL RETURN SWAP (TRS)):

Le fonds n'a eu ni recours aux cessions et acquisitions temporaires de titres (CATT), ni aux Total Return Swap (TRS).

PROCÉDURE DE SUIVI ET DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

Des critères de choix ont été sélectionnés. Tous les six mois, une notation reprenant ces critères est effectuée et est commentée en comité des intermédiaires.

Les intermédiaires sont retenus en fonction de la note obtenue et du nombre d'intermédiaires souhaité par le comité. Un classement est mis en place en fonction de la note et des objectifs de pourcentage de volumes sont attribués à chaque intermédiaire.

Ce choix donne lieu à une liste qui est mise à jour par le middle office et qui est consultable sur l'intranet de la société.

La direction des risques réalise de façon permanente le suivi des intermédiaires et contreparties, un reporting mensuel sur l'application de cette liste et des volumes de transactions réalisés avec chaque intermédiaire est produit.

La direction du contrôle interne effectue un contrôle de 2^e niveau en s'assurant de l'existence et de la pertinence des contrôles réalisés par le middle office.

Durant l'exercice sous revue de l'OPC, la procédure de choix des intermédiaires a été appliquée et contrôlée. Aucun manquement significatif n'a été relevé.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

LBP AM tient à la disposition de tous les porteurs, un document intitulé « Politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable au siège de la société ou sur son site Internet ou peut être adressé sur simple demande écrite auprès de LBP AM, 36 Quai Henri IV, 75004 Paris.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de LBP AM: www.lbpam.com

FRAIS DE RECHERCHE RÉELS

Les frais de recherche de l'exercice réels sur le fonds sont :

- 0,00 % de l'actif net moyen pour l'action FR00140127M7,
- 0,05 % de l'actif net moyen pour l'action FR0010613331,
- 0,04 % de l'actif net moyen pour l'action FR0000288086,
- 0,04 % de l'actif net moyen pour l'action FR0000288078,
- 0,04 % de l'actif net moyen pour l'action FR0010782219.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

1. Éléments qualitatifs

Dans le cadre de la mise en applications directives, et la gestion des OPC, les spécificités de politique de rémunération de la société de gestion retenues sont les suivantes:

- Les collaborateurs de LBP AM sont essentiellement rémunérés sur la base de leur salaire fixe et variable.
- La politique de rémunération mise en place au sein de LBP AM n'encourage pas les comportements à risques et aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.
- Le montant individuel de rémunération variable pour un collaborateur est fonction :
 - de la performance globale individuelle du collaborateur, mesurée à travers l'évaluation de l'atteinte des objectifs de l'année, de sa tenue de poste et de son niveau d'engagement,
 - de la performance globale de LBP AM pour l'année considérée, qui permet de définir le pool de rémunérations variables pour l'ensemble des collaborateurs de LBP AM,
 - de l'équilibre entre la rémunération fixe et la rémunération variable.

La part variable individuelle revenant au collaborateur concerné sera déterminée sur la base de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs, y compris la tenue de poste. Un équilibre est assuré entre ces critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères sont déterminés par le responsable hiérarchique de chaque collaborateur et reportés dans les formulaires des entretiens. Le niveau de performance général du collaborateur concerné sur l'année de référence est apprécié d'une manière formelle et globale par le manager, après échanges avec son collaborateur.

Les objectifs fixés lors de l'entretien doivent permettre de servir au mieux les intérêts de la Société et de ses investisseurs. Ils n'ont pas vocation à accroître le niveau des risques intrinsèques de l'activité de LBP AM.

- Personnel concerné: l'ensemble du personnel est concerné par cette politique.
- Personnel identifié: preneurs de risques.

Toute personne listée comme personnel identifié au sein de la politique – globalement ceux ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPC gérés et/ou ceux dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle des preneurs de risque/personnel identifié, voit sa rémunération variable, lorsqu'elle est supérieure à 200 000 €, faire l'objet d'un paiement différé à hauteur de 50 %, par tiers sur 3 ans.

- Mise en place d'ajustement des risques a posteriori: les rémunérations peuvent être reprises par la mise en place de deux mécanismes sur la base de critères définis par la direction des risques et la DCCI et sur la décision du Comité des Rémunérations:
 - Restitutions: le Comité des rémunérations se réserve la possibilité de réclamer la restitution de tout ou partie de la rémunération variable déjà versée ou acquise, notamment lorsque le personnel identifié a contribué aux performances financières médiocres ou négatives, ou en cas de fraude.
 - Malus: ce mécanisme est activable sur décision du comité des rémunérations. L'acquisition ou le versement de la part différée n'est jamais garantie, elle est subordonnée au respect des conditions applicables (méthodologie d'évaluation des comportements risques et conformité des collaborateurs de la DCCI et de la Direction des Risques). Ce malus peut annuler tout ou partie les rémunérations variables non encore acquises ou versées.
- Le Comité des Nominations et des rémunérations (CNR) est composé de membres n'occupant pas de fonction exécutive au sein de LBP AM, et présidé par un des membres indépendants. Y participent également la DRH LBP AM, la direction de la Rémunération Groupe LBP et la CEO de LBP AM.

2. Éléments quantitatifs

Montant total des rémunérations sur l'exercice clos le 31 décembre 2025		
Ensemble des CDI de la Société LBP AM sur l'année 2025		
	Fixes bruts	17 798 110 €
	Variables + primes bruts	6 110 455 €
Ensemble des gérants		
	Fixes bruts	4 126 142 €
	Variables + primes bruts	2 423 170 €
Ensemble des cadres supérieurs (hors gérants)		
	Fixes bruts	1 543 000 €
	Variables + primes bruts	592 580 €

Comptes annuels

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00	0,00
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	1 090 539 275,63	1 188 331 204,79
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 090 539 275,63	1 188 331 204,79
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissement (E)	266 365 295,88	259 176 050,97
OPC	266 365 295,88	235 162 026,97
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00	24 014 024,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (G)	736 554,68	740 743,94
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	826 831,91
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	826 831,91
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I) (*)	0,00	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	1 357 641 126,19	1 449 074 831,61
Créances et comptes d'ajustement actifs	901 885,40	15 061 252,48
Comptes financiers	7 138 434,98	721 583,60
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	8 040 320,38	15 782 836,08
Total de l'actif I+II	1 365 681 446,57	1 464 857 667,69

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	1 105 939 381,46	1 079 497 574,59
Report à nouveau sur revenu net	21 564 234,91	20 127 807,67
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	134 041 646,44	80 139 578,52
Résultat net de l'exercice	100 566 958,69	276 517 280,99
Capitaux propres I	1 362 112 221,50	1 456 282 241,77
Passifs de financement II (*)	0,00	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	1 362 112 221,50	1 456 282 241,77
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	1 157 808,29	3 075 697,59
Emprunts (C) (*)	0,00	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	1 157 808,29	3 075 697,59
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	1 977 526,25	3 070 416,49
Concours bancaires	433 890,53	2 429 311,84
Sous-total autres passifs IV	2 411 416,78	5 499 728,33
Total Passifs : I+II+III+IV	1 365 681 446,57	1 464 857 667,69

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	16 053 918,32	19 420 956,66
Produits sur obligations	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	13 222,65	20 928,72
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	92 506,20	142 976,93
Sous-total produits sur opérations financières	16 159 647,17	19 584 862,31
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	-3 476,05	-6 664,65
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00	0,00
Autres charges financières	-146 835,34	-425 767,59
Sous-total charges sur opérations financières	-150 311,39	-432 432,24
Total revenus financiers nets (A)	16 009 335,78	19 152 430,07
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	141 771,23	109 693,50
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-20 203 189,70	-20 600 744,76
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-20 061 418,47	-20 491 051,26
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	-4 052 082,69	-1 338 621,19
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	276 886,48	-107 889,77
Sous-total revenus nets I = (C+D)	-3 775 196,21	-1 446 510,96
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	79 729 381,35	184 116 065,83
Frais de transactions externes et frais de cession	-399 477,93	-855 718,19
Frais de recherche	-571 684,98	-462 520,74
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	78 758 218,44	182 797 826,90
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-4 199 161,49	-1 563 467,07
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	74 559 056,95	181 234 359,83

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	26 735 068,96	99 157 852,42
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-6 398,17	333 028,73
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	26 728 670,79	99 490 881,15
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	3 054 427,16	-2 761 449,03
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	29 783 097,95	96 729 432,12
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	100 566 958,69	276 517 280,99

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion de la SICAV est double :

- chercher à offrir un portefeuille composé de grandes valeurs internationales à des souscripteurs qui souhaitent investir sur les marchés d'actions mondiaux pour profiter des opportunités présentées par chaque zone et lisser les effets des cycles boursiers par la diversification. La SICAV cherche à tirer parti de ces facteurs pour obtenir, sur la période de placement recommandée supérieure à 5 ans, une performance supérieure à celle de l'indice MSCI All Countries World ; et
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR). Toutefois, la SICAV ne bénéficie pas du Label ISR.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net Global en EUR	1 543 952 690,83	1 182 353 847,90	1 288 393 531,50	1 456 282 241,77	1 362 112 221,50
Action LBPAM ACTIONS MONDE C en EUR					
Actif net	978 848 555,54	721 469 277,62	767 521 419,93	903 729 223,58	788 454 899,33
Nombre de titres	1 843 257,05378	1 629 063,68012	1 522 293,38072	1 442 727,78216	1 183 664,56839
Valeur liquidative unitaire	531,04	442,87	504,18	626,40	666,11
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	52,25	18,93	15,03	81,74	30,17
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,86	-0,32	0,09	-1,86	-3,39
Action LBPAM ACTIONS MONDE D en EUR					
Actif net	276 258 012,00	230 023 356,95	254 050 018,46	299 687 162,55	298 480 957,43
Nombre de titres	691 148,15906	694 769,43857	678 729,32779	648 514,94853	611 883,63123
Valeur liquidative unitaire	399,70	331,07	374,30	462,11	487,80
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes	2,60	2,40	2,56	3,25	3,32
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées	49,48	61,30	69,95	127,17	146,04
Distribution unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,07	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire (1)	0,000	0,000	0,035	0,000	0,000
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,64	-0,24	0,00	-1,37	-2,48
Action LBPAM ACTIONS MONDE E en EUR					
Actif net	28 860,55	24 117,41	70 949,83	6 040 751,14	349 562,27
Nombre de titres	100,00000	100,00000	257,89443	17 637,89443	957,89443
Valeur liquidative unitaire	288,60	241,17	275,11	342,48	364,92
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	28,37	10,29	8,19	44,65	16,51
Capitalisation unitaire sur revenu	0,04	0,34	0,56	-0,39	-1,17
Action LBPAM ACTIONS MONDE W en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	100,96
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00000
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	100,96
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	1,21
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	0,00	0,03
Action LBPAM ACTIONS MONDE X en EUR					
Actif net	288 817 262,74	230 837 095,92	266 751 143,28	246 825 104,50	274 826 701,51
Nombre de titres	101 312,06870	101 827,06870	101 310,06870	78 416,27031	75 928,26149
Valeur liquidative unitaire	2 850,76	2 266,95	2 633,01	3 147,62	3 619,55
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées	402,15	355,95	443,37	740,51	1 073,05
Report à nouveau unitaire sur revenu	201,34	227,89	256,67	284,00	307,25

(1) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

1. Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé sont évaluées à partir des cours les plus représentatifs parmi les cours de bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.

Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé européen sont évaluées chaque jour de bourse sur la base du cours de clôture jour.

Les valeurs négociées sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évaluées chaque jour de bourse sur la base du cours de clôture du jour.

Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évaluées chaque jour de bourse sur la base du cours de clôture du jour.

2. Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours de devises publié par la Banque Centrale Européenne au jour de l'évaluation.
3. Les valeurs mobilières, dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
4. Les parts ou actions d'OPCVM sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les titres d'OPC étrangers valorisant sur une base mensuelle, leurs valeurs liquidatives sont confirmées par les administrateurs des fonds.

Les valorisations sont mises à jours de façon hebdomadaire sur la base d'estimation communiquée par les administrateurs de ces fonds et validée par le gérant.

5. Les titres de créances et assimilés négociables sont valorisés actuariellement par l'application d'un taux de référence éventuellement majoré par une marge calculée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.
 - a. Pour les titres dont la durée de vie résiduelle est supérieure à un an, le taux de référence retenu est celui des titres d'État (BTAN ou OAT) de durée similaire;
 - b. Pour les titres à moins d'un an de durée de vie résiduelle, le taux de référence retenu est celui du marché interbancaire offert à Paris, sauf pour les bons du Trésor où le cours de référence est une moyenne des cours contribués BGN;
 - c. Les titres à moins de trois mois de durée de vie résiduelle, en l'absence de sensibilité particulière, peuvent être évalués suivant une progression linéaire sur la période restant à courir entre le dernier prix de référence ou de valorisation et celui de remboursement.

6. Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :
- Prêts et emprunts de titres: les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance ou la dette représentative des titres prêtés ou empruntés est également évaluée à la valeur de marché des titres.
 - Titres donnés ou reçus en pension: les titres reçus en pension sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à la valeur de marché.
7. Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :
- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de bourse sur la base du cours de compensation.
 - Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours de devises publié par la Banque Centrale Européenne au jour de l'évaluation.
 - Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.
8. Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts ou d'indices sont évaluées de la manière suivante :
- Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie future (principal et intérêt) au taux d'intérêt de marché.
 - Les contrats d'échanges de conditions de taux d'intérêts de durée résiduelle inférieure à trois mois peuvent être valorisés suivant une progression linéaire sur la période restant à courir, entre le dernier prix de référence ou de valorisation et celui au terme de l'opération.
 - Les plus ou moins-values issues des opérations d'échanges de devises sont valorisées suivant une progression linéaire sur la période restant à courir, entre le dernier prix de référence et celui au terme de l'opération.
 - L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créances.
9. Evaluation des contrats d'échanges financiers figurant en hors bilan.

L'engagement correspond à la valeur nominale du contrat.

Frais de gestion

	Frais facturés à la SICAV	Assiette	Taux Barème					
			Action C	Action D	Action E	Action T	Action X	Action G
1.	Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services	Actif net	1,80 % TTC maximum			0,50 % TTC maximum	1,40 % TTC maximum	1,15 % TTC maximum
2.	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non communiqué					
3.	Commissions de mouvement	Transaction / Opération	Néant					
4.	Commission de surperformance	Actif net	Néant					

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 4 blocs de frais évoqués ci-dessus :

- les contributions dues pour la gestion du SICAV en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le SICAV) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex: Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex. procédure de class action).

L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel de la SICAV.

Frais de fonctionnement et autres services :

Ces frais font l'objet d'un prélèvement sur la base d'un forfait de 0,05 %.

Ce taux forfaitaire peut être prélevé quand bien même les frais réels de fonctionnement et autres services seraient inférieurs à celui-ci et, à l'inverse, si les frais réels de fonctionnement et autres services étaient supérieurs à ce taux le dépassement de ce taux serait pris en charge par la Société de Gestion.

Ces frais de fonctionnement et autres services servent à couvrir les :

- Frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Frais d'information clients et distributeurs
- Frais des données
- Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs
- Frais opérationnels
- Frais liés à la connaissance client

La Société de Gestion a mis en place un compte de recherche. Ces frais de recherche, facturés à la SICAV, s'ajouteront donc aux frais mentionnés plus haut et seront au maximum de 0.09 % de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de quinze jours après la tenue de l'assemblée générale.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action E, W, D et X	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV
Action C	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	1 456 282 241,77	1 288 393 531,50
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	35 451 149,28	31 692 610,82
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-228 993 402,11	-143 014 928,63
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-4 052 082,69	-1 338 621,19
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	78 758 218,44	182 797 826,90
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	26 728 670,79	99 490 881,15
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	-46 286,73
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-2 062 573,98	-1 692 772,05
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	1 362 112 221,50	1 456 282 241,77

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action LBPAM ACTIONS MONDE C		
Actions souscrites durant l'exercice	47 186,53362	29 403 398,67
Actions rachetées durant l'exercice	-306 249,74739	-191 322 685,06
Solde net des souscriptions/rachats	-259 063,21377	-161 919 286,39
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 183 664,56839	
Action LBPAM ACTIONS MONDE D		
Actions souscrites durant l'exercice	13 415,95998	6 047 650,61
Actions rachetées durant l'exercice	-50 047,27728	-22 959 678,04
Solde net des souscriptions/rachats	-36 631,31730	-16 912 027,43
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	611 883,63123	
Action LBPAM ACTIONS MONDE E		
Actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Actions rachetées durant l'exercice	-16 680,00000	-6 130 233,60
Solde net des souscriptions/rachats	-16 680,00000	-6 130 233,60
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	957,89443	
Action LBPAM ACTIONS MONDE W		
Actions souscrites durant l'exercice	1,00000	100,00
Actions rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	1,00000	100,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1,00000	
Action LBPAM ACTIONS MONDE X		
Actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Actions rachetées durant l'exercice	-2 488,00882	-8 580 805,41
Solde net des souscriptions/rachats	-2 488,00882	-8 580 805,41
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	75 928,26149	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Action LBPAM ACTIONS MONDE C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action LBPAM ACTIONS MONDE D	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action LBPAM ACTIONS MONDE E	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action LBPAM ACTIONS MONDE W	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action LBPAM ACTIONS MONDE X	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
LBPAM ACTIONS MONDE C FR0000288078	Capitalisation	Capitalisation	EUR	788 454 899,33	1 183 664,56839	666,11
LBPAM ACTIONS MONDE D FR0000288086	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV	EUR	298 480 957,43	611 883,63123	487,80
LBPAM ACTIONS MONDE E FR0010613331	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV	EUR	349 562,27	957,89443	364,92
LBPAM ACTIONS MONDE W FR00140127M7	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV	EUR	100,96	1,00000	100,96
LBPAM ACTIONS MONDE X FR0010782219	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV	EUR	274 826 701,51	75 928,26149	3 619,55

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 Etats-Unis +/-	Pays 2 Canada +/-	Pays 3 France +/-	Pays 4 Royaume-Uni +/-	Pays 5 Allemagne +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	1 090 539,27	826 678,51	61 954,83	41 252,78	40 026,83	25 166,62
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	28 535,05	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	1 119 074,32					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	7 138,43	0,00	0,00	0,00	7 138,43
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-433,89	0,00	0,00	0,00	-433,89
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	6 704,54

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	[3 - 6 mois] (*)	[6 - 12 mois] (*)	[1 - 3 ans] (*)	[3 - 5 ans] (*)	[5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	7 138,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-433,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	6 704,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 CAD +/-	Devise 3 GBP +/-	Devise 4 CHF +/-	Devise N Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	852 327,35	61 954,83	36 633,47	18 431,89	11 652,69
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	450,88	31,54	43,64	0,00	0,00
Comptes financiers	1 037,91	203,94	60,69	0,00	204,69
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	-66,39
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	-433,89
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	-7 282,93
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	853 816,14	62 190,31	36 737,80	18 431,89	4 074,17

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
ROYAL BK CANADA LONDRES (ORION)	260,15	0,00
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		
CREDIT AGRICOLE CIB	0,00	2,89
SOCIETE GENERALE PAR	0,00	0,61

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0010361683	Lyxor MSCI India UCITS ETF Acc EUR	Amundi Asset Management	Fonds / Actions	France	EUR	3 599 531,00
IE00B52MJY50	ISHARES VII PLC ISHARES CORE MSCI PAC EX JPN UCITS ETF USD A	Blackrock Asset Management Ireland Ltd	Fonds / Actions	Irlande	EUR	32 544 409,86
LU1559926032	Eurizon Fund - Sustainable Japan Equity X Acc	Eurizon Capital SGR S.P.A. - Lux Branch	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	3 026 004,50
FR001400NWD0	ECHIQUEUR JAPAN FCP	La Financiere de L'Echiquier	Fonds / Actions	France	EUR	32 219 420,80
FR0010881755	ECHIQUEUR CHINA R	LBP AM	Actions internationales	France	EUR	15 853 424,00
FR0013330271	LBPAM ISR ACTIONS EMERGENTS M	LBP AM	Actions internationales	France	EUR	76 202 489,20
FR001400BM15	LBPAM ISR ACTIONS JAPON I	LBP AM	Actions internationales	France	EUR	32 978 777,70
FR001400O135	ECHIQUEUR EMERGING EX CHINA XXL FCP	LBP AM	Fonds / Actions	France	EUR	60 900 149,00
FR0010392951	OSTRUM SRI CASH Part M	Natixis Investment Managers International	Monétaire Euro	France	EUR	9 041 089,82
Total						266 365 295,88

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances	
Ventes à règlement différé	66 405,40
Souscriptions à recevoir	182,26
Rétrocession de frais de gestion	13 461,48
Coupons et dividendes en espèces	561 275,10
Collatéraux	260 152,72
Autres créances	408,44
Total des créances	901 885,40
Dettes	
Achats à règlement différé	66 387,67
Rachats à payer	51 933,99
Frais de gestion fixe	1 854 220,93
Collatéraux	3 501,18
Autres dettes	1 482,48
Total des dettes	1 977 526,25
Total des créances et des dettes	-1 075 640,85

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Action LBPAM ACTIONS MONDE C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	13 796 207,49
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,75
Rétrocessions des frais de gestion	83 541,19
Frais de recherche	338 155,81
Pourcentage de frais de recherche	0,04
Action LBPAM ACTIONS MONDE D	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	5 046 240,81
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,75
Rétrocessions des frais de gestion	30 561,14
Frais de recherche	122 941,27
Pourcentage de frais de recherche	0,04
Action LBPAM ACTIONS MONDE E	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	78 849,68
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,55
Rétrocessions des frais de gestion	535,91
Frais de recherche	2 549,47
Pourcentage de frais de recherche	0,05
Action LBPAM ACTIONS MONDE W	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,07
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,53
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
Pourcentage de frais de recherche	0,00
Action LBPAM ACTIONS MONDE X	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 281 891,65
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Rétrocessions des frais de gestion	27 132,99
Frais de recherche	108 038,43
Pourcentage de frais de recherche	0,04

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	11 112 397,92
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	11 112 397,92

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			218 154 260,70
	FR0010881755	ECHIQUIER CHINA R	15 853 424,00
	FR0014000135	ECHIQUIER EMERGING EX CHINA XXL FCP	60 900 149,00
	FR001400NWD0	ECHIQUIER JAPAN FCP	32 219 420,80
	FR0013330271	LBPAM ISR ACTIONS EMERGENTS M	76 202 489,20
	FR001400BM15	LBPAM ISR ACTIONS JAPON I	32 978 777,70
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			218 154 260,70

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	-3 775 196,21	-1 446 510,96
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	-3 775 196,21	-1 446 510,96
Report à nouveau	21 564 234,91	20 127 807,67
Sommes distribuables au titre du revenu net	17 789 038,70	18 681 296,71

Action LBPAM ACTIONS MONDE C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	-4 016 800,61	-2 690 767,21
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-4 016 800,61	-2 690 767,21
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-4 016 800,61	-2 690 767,21
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-4 016 800,61	-2 690 767,21
Total	-4 016 800,61	-2 690 767,21
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Action LBPAM ACTIONS MONDE D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	-1 522 051,14	-891 915,03
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-1 522 051,14	-891 915,03
Report à nouveau	0,00	76,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-1 522 051,14	-891 839,03
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 522 051,14	-891 839,03
Total	-1 522 051,14	-891 839,03
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Action LBPAM ACTIONS MONDE E

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	-1 126,33	-6 946,40
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-1 126,33	-6 946,40
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-1 126,33	-6 946,40
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 126,33	-6 946,40
Total	-1 126,33	-6 946,40
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Action LBPAM ACTIONS MONDE W

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	0,03	0,00
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	0,03	0,00
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	0,03	0,00
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	0,03	0,00
Total	0,03	0,00
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Action LBPAM ACTIONS MONDE X

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	1 764 781,84	2 143 117,68
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 764 781,84	2 143 117,68
Report à nouveau	21 564 234,91	20 127 731,67
Sommes distribuables au titre du revenu net	23 329 016,75	22 270 849,35
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	23 329 016,75	22 270 849,35
Capitalisation	0,00	0,00
Total	23 329 016,75	22 270 849,35
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	74 559 056,95	181 234 359,83
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	74 559 056,95	181 234 359,83
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	134 041 646,44	80 139 578,52
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	208 600 703,39	261 373 938,35

Action LBPAM ACTIONS MONDE C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	35 715 143,32	117 936 098,15
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	35 715 143,32	117 936 098,15
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	35 715 143,32	117 936 098,15
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	35 715 143,32	117 936 098,15
Total	35 715 143,32	117 936 098,15
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Action LBPAM ACTIONS MONDE D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	13 579 418,84	39 209 647,71
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	13 579 418,84	39 209 647,71
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	77 815 476,25	45 372 040,32
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	91 394 895,09	84 581 688,03
Affectation :		
Distribution	2 031 453,66	2 107 673,58
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	89 363 441,43	82 474 014,45
Capitalisation	0,00	0,00
Total	91 394 895,09	84 581 688,03
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>		
Nombre d'actions	611 883,63123	648 514,94853
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	3,32	3,25

Action LBPAM ACTIONS MONDE E

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	15 817,20	787 569,11
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	15 817,20	787 569,11
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	15 817,20	787 569,11
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	15 817,20	787 569,11
Total	15 817,20	787 569,11
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Action LBPAM ACTIONS MONDE W

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1,21	0,00
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1,21	0,00
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1,21	0,00
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	1,21	0,00
Total	1,21	0,00
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Action LBPAM ACTIONS MONDE X

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	25 248 676,38	23 301 044,86
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	25 248 676,38	23 301 044,86
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	56 226 170,19	34 767 538,20
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	81 474 846,57	58 068 583,06
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	81 474 846,57	58 068 583,06
Capitalisation	0,00	0,00
Total	81 474 846,57	58 068 583,06
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			1 079 426 877,71	79,24
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 079 426 877,71	79,24
Assurance			24 528 349,35	1,80
ALLIANZ SE-REG	EUR	9 502	3 710 531,00	0,27
ALLSTATE CORP	USD	8 357	1 481 126,95	0,11
ASR NEDERLAND NV	EUR	14 350	869 897,00	0,06
AVIVA PLC	GBP	302 280	2 369 357,29	0,17
AXA SA	EUR	83 430	3 417 292,80	0,25
HARTFORD INSURANCE GRP INC	USD	20 313	2 383 355,10	0,17
MANULIFE FINANCIAL CORP	CAD	90 967	2 816 196,83	0,21
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	1 334	749 974,80	0,06
PRUDENTIAL FINANCIAL INC	USD	1	96,11	0,00
SCOR SE	EUR	28 187	810 094,38	0,06
STOREBRAND ASA	NOK	121 273	1 767 935,43	0,13
SUN LIFE FINANCIAL INC	CAD	78 024	4 152 491,66	0,31
Automobiles			2 822 490,82	0,21
CARVANA CO	USD	2 830	1 016 915,66	0,07
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	14 230	854 796,10	0,06
RENAULT SA	EUR	26 843	950 779,06	0,08
Banques commerciales			63 737 838,56	4,68
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	EUR	40 915	820 345,75	0,06
BANK OF AMERICA CORP	USD	106 662	4 995 027,46	0,37
BARCLAYS PLC	GBP	1 079 080	5 882 014,84	0,43
BNP PARIBAS	EUR	10 676	862 514,04	0,06
CREDIT AGRICOLE SA	EUR	77 235	1 355 474,25	0,10
DANSKE BANK A/S	DKK	29 514	1 258 958,41	0,09
HSBC HOLDINGS PLC	GBP	296 252	3 982 598,61	0,29
HUNTINGTON BANCSHARES INC	USD	263 777	3 896 743,97	0,29
INTESA SANPAOLO	EUR	299 279	1 772 030,96	0,13
JPMORGAN CHASE & CO	USD	37 563	10 305 717,45	0,76
KEYCORP	USD	59 085	1 038 370,64	0,08
LLOYDS BANKING GROUP PLC	GBP	3 678 092	4 138 301,07	0,30
ROYAL BK OF CANADA	CAD	71 545	10 398 667,34	0,76
TORONTO DOMINIUM BANK	CAD	119 638	9 613 250,31	0,71
UBS GROUP AG-REG	CHF	30 017	1 192 292,66	0,09
UNICREDIT SPA	EUR	11 873	842 033,16	0,06
WELLS FARGO & CO	USD	17 434	1 383 497,64	0,10
Biotechnologie			19 987 705,12	1,47
ALNYLAM PHARMACEUTICALS INC	USD	7 790	2 637 569,50	0,19
AMGEN INC	USD	12 239	3 410 913,27	0,25
GILEAD SCIENCES INC	USD	43 540	4 550 299,80	0,33
INCYTE CORP	USD	51 989	4 372 219,79	0,32
VERTEX PHARMACEUTICALS INC	USD	12 996	5 016 702,76	0,38
Boissons			12 834 506,78	0,94

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CARLSBERG AS-B	DKK	34 867	3 898 904,59	0,28
COCA-COLA CO/THE	USD	19 774	1 177 061,89	0,09
DOORDASH INC - A	USD	9 265	1 786 655,20	0,13
HEINEKEN NV	EUR	19 253	1 342 704,22	0,10
MOLSON COORS BEVERAGE CO - B	USD	39 251	1 560 080,62	0,11
PEPSICO INC	USD	25 115	3 069 100,26	0,23
Conglomérats industriels			4 359 762,85	0,32
3M CO	USD	6 195	844 497,00	0,06
SIEMENS AG-REG	EUR	14 699	3 515 265,85	0,26
Construction et ingénierie			1 101 938,95	0,08
VINCI SA	EUR	9 179	1 101 938,95	0,08
Courrier, fret aérien et logistique			5 172 167,24	0,38
C.H. ROBINSON WORLDWIDE INC	USD	21 563	2 951 567,01	0,22
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	20 005	934 833,65	0,07
UNITED PARCEL SERVICE-CL B	USD	15 224	1 285 766,58	0,09
Crédit à la consommation			5 064 231,04	0,37
AMERICAN EXPRESS CO	USD	16 077	5 064 231,04	0,37
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			20 516 375,89	1,51
CARLYLE GROUP INC/THE	USD	88 075	4 432 809,61	0,33
COSTCO WHOLESALE CORP	USD	4 795	3 520 729,11	0,26
KEURIG DR PEPPER INC	USD	219 771	5 241 419,99	0,38
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	14 091	491 353,17	0,04
LOBLAW COMPANIES LTD	CAD	75 901	2 925 434,53	0,21
MERCADOLIBRE INC	USD	1 108	1 900 293,82	0,14
METRO INC/CN	CAD	32 662	2 004 272,92	0,15
SYSCO CORP	USD	1	62,74	0,00
Distribution spécialisée			24 001 095,22	1,76
BEST BUY CO INC	USD	14 287	814 192,95	0,06
HOME DEPOT INC	USD	31 426	9 207 447,40	0,67
INDUSTRIA DE DISEÑO TEXTIL	EUR	42 640	2 402 337,60	0,18
LOWE'S COS INC	USD	12 096	2 483 776,54	0,18
SHERWIN-WILLIAMS CO/THE	USD	22 724	6 269 536,99	0,46
WILLIAMS-SONOMA INC	USD	18 570	2 823 803,74	0,21
Divertissement			4 465 864,36	0,33
NETFLIX INC	USD	55 940	4 465 864,36	0,33
Electricité			16 525 173,42	1,21
EDISON INTL	USD	74 205	3 792 229,64	0,28
ELIA SYSTEM	EUR	5 745	630 226,50	0,05
ENEL SPA	EUR	354 181	3 144 064,74	0,23
EVERSOURCE ENERGY	USD	32 362	1 855 279,88	0,14
EXELON CORP	USD	38 155	1 416 132,19	0,10
NEXTERA ENERGY INC	USD	80 604	5 509 718,69	0,40
TERNA-RETE ELETTRICA NAZIONA	EUR	19 607	177 521,78	0,01
Emballage et conditionnement			4 222 428,49	0,31
BALL CORP	USD	62 542	2 820 766,95	0,21
CROWN HOLDINGS INC	USD	15 987	1 401 661,54	0,10
Équipement et services pour l'énergie			3 666 597,98	0,27
SCHLUMBERGER LTD	USD	112 200	3 666 597,98	0,27

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Equipements de communication			16 794 093,85	1,23
ARISTA NETWORKS INC	USD	21 539	2 403 044,12	0,18
CISCO SYSTEMS INC	USD	148 280	9 725 410,53	0,71
HEWLETT PACKARD ENTERPRISE	USD	82 768	1 692 781,61	0,12
QUALCOMM INC	USD	20 412	2 972 857,59	0,22
Equipements électriques			20 243 368,24	1,49
ALSTOM	EUR	25 360	638 311,20	0,05
EATON CORP PLC	USD	8 274	2 243 902,88	0,16
EMERSON ELECTRIC CO	USD	21 972	2 482 969,76	0,18
GE VERNOVA INC	USD	14 503	8 070 778,42	0,60
ROCKWELL AUTOMATION INC	USD	16 727	5 541 294,98	0,41
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	5 390	1 266 111,00	0,09
Equipements et fournitures médicaux			16 205 447,69	1,19
ABBOTT LABORATORIES INC	USD	15 220	1 623 665,38	0,12
BAXTER INTERNATIONAL INC	USD	83 199	1 353 768,05	0,10
BOSTON SCIENTIFIC CORP	USD	60 797	4 935 922,30	0,36
CVS HEALTH CORP	USD	71 923	4 859 984,91	0,36
ESSILORLUXOTTICA	EUR	6 206	1 674 999,40	0,12
INSULET CORP	USD	3 492	845 132,68	0,06
MEDTRONIC PLC	USD	11 150	911 974,97	0,07
Equipements et instruments électroniques			3 584 892,69	0,26
AMPHENOL CORP-CL A	USD	17 478	2 011 134,51	0,15
CARRIER GLOBAL CORP	USD	15 836	712 481,79	0,05
OKTA INC	USD	11 698	861 276,39	0,06
FPI Bureautiques			1 180 332,62	0,09
BXP INC	USD	20 543	1 180 332,62	0,09
FPI spécialisé			5 965 799,48	0,44
EQUINIX INC	USD	9 145	5 965 799,48	0,44
Gaz			5 801 083,49	0,43
ONEOK INC	USD	92 695	5 801 083,49	0,43
Gestion immobilière et développement			13 160 982,27	0,97
CBRE GROUP INC - A	USD	34 489	4 721 773,01	0,35
COSTAR GROUP INC	USD	42 234	2 417 994,94	0,18
SIMON PROPERTY GROUP INC	USD	33 458	5 273 455,98	0,39
VONOVIA SE	EUR	30 471	747 758,34	0,05
Grands magasins et autres			7 545 762,57	0,55
CANADIAN TIRE CORP-CLASS A	CAD	46 508	5 024 909,32	0,36
EBAY INC	USD	33 991	2 520 853,25	0,19
Grossistes			1 680 786,62	0,12
GENUINE PARTS CO	USD	16 054	1 680 786,62	0,12
Hôtels, restaurants et loisirs			7 058 090,34	0,52
ACCOR SA	EUR	44 701	2 155 482,22	0,16
AIRBNB INC-CLASS A	USD	11 950	1 380 947,68	0,10
BOOKING HOLDINGS INC	USD	318	1 450 036,14	0,11
ROYAL CARIBBEAN CRUISES LTD	USD	8 723	2 071 624,30	0,15
Industrie aérospatiale et défense			22 075 208,21	1,62
AIRBUS SE	EUR	7 056	1 399 910,40	0,10
AXON ENTERPRISE INC	USD	3 196	1 545 493,02	0,11

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
HONEYWELL INTERNATIONAL INC	USD	5 815	965 940,10	0,07
HOWMET AEROSPACE INC	USD	11 369	1 984 650,16	0,15
LEONARDO SPA	EUR	31 945	1 570 416,20	0,12
MTU AERO ENGINES AG	EUR	2 740	973 522,00	0,07
RHEINMETALL AG	EUR	423	660 303,00	0,05
ROLLS-ROYCE HOLDINGS PLC	GBP	51 361	676 460,52	0,05
RTX CORP	USD	56 581	8 835 587,21	0,65
SAFRAN SA	EUR	11 644	3 462 925,60	0,25
Logiciels			120 676 367,24	8,86
ADOBE INC	USD	5 121	1 526 075,01	0,11
APPLOVIN CORP-CLASS A	USD	6 952	3 988 587,54	0,29
ATLASSIAN CORP-CL A	USD	5 006	691 108,89	0,05
AUTODESK INC	USD	22 528	5 677 988,23	0,42
BAE SYSTEMS PLC	GBP	59 150	1 161 118,94	0,09
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	39 833	949 618,72	0,07
DESCARTES SYSTEMS GRP/THE	CAD	17 942	1 341 944,36	0,10
GEN DIGITAL INC	USD	144 727	3 350 612,74	0,25
INTUIT INC	USD	4 100	2 312 505,43	0,17
JOHNSON CONTROLS INTERNATIONAL PLC	USD	29 864	3 045 011,71	0,22
KEYERA	CAD	38 315	1 047 183,05	0,08
MICROSOFT CORP	USD	134 359	55 326 918,63	4,06
ORACLE CORP	USD	30 660	5 088 288,65	0,37
PALANTIR TECHNOLOGIES INC-A	USD	9 232	1 397 239,56	0,10
PALO ALTO NETWORKS INC	USD	8 065	1 264 909,53	0,09
PINTEREST INC- CLASS A	USD	40 772	898 792,69	0,07
PTC INC	USD	27 891	4 137 163,02	0,30
SAGE GROUP PLC/THE	GBP	107 113	1 328 561,86	0,10
SAP SE	EUR	21 236	4 424 520,60	0,32
SERVICENOW INC	USD	10 365	1 351 964,20	0,10
TESLA INC	USD	50 101	19 184 658,11	1,41
TYLER TECHNOLOGIES INC	USD	3 057	1 181 595,77	0,09
Logiciels et services internet			728 030,38	0,05
GODADDY INC - CLASS A	USD	6 891	728 030,38	0,05
Machines			16 623 262,80	1,22
CATERPILLAR INC	USD	3 589	1 750 632,58	0,13
GE AEROSPACE	USD	18 547	4 864 432,21	0,36
ILLINOIS TOOL WORKS	USD	3 963	831 101,28	0,06
PENTAIR PLC	USD	38 269	3 393 361,71	0,25
TRANE TECHNOLOGIES PLC	USD	17 453	5 783 735,02	0,42
Marchés de capitaux			35 914 286,29	2,64
3I GROUP PLC	GBP	23 329	871 815,00	0,06
ARES MANAGEMENT CORP - A	USD	22 860	3 146 035,85	0,23
BANCO SANTANDER SA	EUR	309 330	3 114 953,10	0,23
BK OF NOVA SCOTIA COM NPV	CAD	132 503	8 331 746,50	0,62
CITIGROUP INC	USD	29 051	2 886 424,45	0,21
EQT AB	SEK	36 562	1 228 526,42	0,09
EQUITABLE HOLDINGS INC	USD	68 685	2 786 700,37	0,20
LPL FINANCIAL HOLDINGS INC	USD	2 432	739 612,11	0,05

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
MORGAN STANLEY	USD	19 802	2 993 272,65	0,22
NORDEA BANK ABP	EUR	97 878	1 574 367,63	0,12
SCHWAB (CHARLES) CORP	USD	47 852	4 070 750,84	0,30
T ROWE PRICE GROUP INC	USD	47 837	4 170 081,37	0,31
Matériaux de construction			1 448 676,74	0,11
CRH PLC	USD	13 633	1 448 676,74	0,11
Media			1 096 761,12	0,08
PUBLICIS GROUPE	EUR	12 376	1 096 761,12	0,08
Médias et services interactifs			71 079 227,88	5,22
ALPHABET INC-CL C	USD	186 382	49 799 200,99	3,66
META PLATFORMS INC-CLASS A	USD	37 862	21 280 026,89	1,56
Métaux et minerais			16 170 835,62	1,19
ANGLO AMERICAN PLC	GBP	74 633	2 636 921,55	0,19
ARCELORMITTAL	EUR	24 188	945 508,92	0,07
IVANHOE MINES LTD-CL A	CAD	110 448	1 070 931,91	0,08
NEWMONT CORP	USD	92 447	7 859 707,05	0,58
RIO TINTO PLC	GBP	30 313	2 080 926,78	0,15
STEEL DYNAMICS INC	USD	10 929	1 576 839,41	0,12
Ordinateurs et périphériques			71 427 597,43	5,24
APPLE INC	USD	249 417	57 734 689,11	4,23
INTL BUSINESS MACHINES CORP	USD	34 304	8 651 869,25	0,64
NETAPP INC	USD	11 370	1 036 751,93	0,08
SEAGATE TECHNOLOGY HOLDINGS	USD	17 077	4 004 287,14	0,29
Outils et services appliqués aux sciences biologiques			1 927 767,31	0,14
DANAHER CORP	USD	5 105	995 050,11	0,07
WATERS CORP	USD	2 884	932 717,20	0,07
Papier et industrie du bois			818 689,51	0,06
INTERNATIONAL PAPER CO	USD	24 410	818 689,51	0,06
Pétrole et gaz			16 599 166,27	1,22
ENBRIDGE	CAD	75 744	3 090 170,77	0,23
ENI SPA	EUR	76 942	1 241 843,88	0,09
GALP ENERGIA SGPS SA	EUR	123 268	1 803 410,84	0,13
MARATHON PETROLEUM CORP	USD	17 918	2 481 165,09	0,18
PHILLIPS 66	USD	15 887	1 745 547,69	0,13
TOTALENERGIES SE	EUR	41 436	2 303 427,24	0,17
VALERO ENERGY CORP	USD	28 379	3 933 600,76	0,29
Producteur et commerce d'énergie indépendants			3 086 767,86	0,23
AIR LIQUIDE SA	EUR	19 261	3 086 767,86	0,23
Produits alimentaires			7 384 799,60	0,54
JM SMUCKER CO NEW	USD	13 607	1 133 211,86	0,08
MONDELEZ INTERNATIONAL INC-A	USD	27 483	1 259 661,88	0,09
NESTLE SA-REG	CHF	38 603	3 266 631,08	0,24
TATE & LYLE PLC	GBP	401 932	1 725 294,78	0,13
Produits chimiques			9 864 900,62	0,72
AKZO NOBEL	EUR	18 146	1 074 243,20	0,08
ECOLAB INC	USD	5 991	1 339 143,70	0,10
INTL FLAVORS & FRAGRANCES	USD	15 745	903 448,89	0,07
LINDE PLC	USD	12 555	4 558 156,12	0,32

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LYONDELLBASELL INDU-CL A	USD	40 430	1 490 586,23	0,11
SYENSCO SA	EUR	7 283	499 322,48	0,04
Produits de soins personnels			884 972,40	0,06
L'OREAL	EUR	2 414	884 972,40	0,06
Produits domestiques			14 011 945,30	1,03
CLOROX COMPANY	USD	9 466	812 684,05	0,06
COLGATE-PALMOLIVE CO	USD	84 955	5 715 989,70	0,43
KIMBERLY-CLARK CORP	USD	30 886	2 653 232,19	0,19
PROCTER AND GAMBLE CO/THE	USD	39 583	4 830 039,36	0,35
Produits pharmaceutiques			73 470 086,26	5,39
ABBVIE INC	USD	43 870	8 534 936,61	0,63
ASTRAZENECA PLC	GBP	34 329	5 421 713,45	0,40
BRISTOL-MYERS SQUIBB CO	USD	145 959	6 703 587,60	0,49
ELI LILLY & CO	USD	12 233	11 193 801,73	0,82
GSK PLC	GBP	208 579	4 358 385,00	0,32
JOHNSON & JOHNSON	USD	58 954	10 388 292,65	0,76
MERCK & CO. INC.	USD	55 944	5 013 977,13	0,37
NOVARTIS AG-REG	CHF	51 018	6 009 213,11	0,44
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	80 336	3 498 364,44	0,26
PFIZER INC	USD	166 192	3 523 505,30	0,26
ROCHE HOLDING AG-GENUSSSCHEIN	CHF	12 385	4 368 357,87	0,32
SANDOZ GROUP AG	CHF	22 116	1 374 733,41	0,10
SANOFI	EUR	28 258	2 337 501,76	0,17
UNION CHIMIQUE BELGE/UCB	EUR	3 117	743 716,20	0,05
Produits pour l'industrie du bâtiment			2 933 722,67	0,22
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	21 126	1 837 116,96	0,14
JACOBS SOLUTIONS INC	USD	9 723	1 096 605,71	0,08
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			121 509 257,03	8,89
ADVANCED MICRO DEVICES	USD	15 358	2 800 518,78	0,21
APPLIED MATERIALS INC	USD	11 662	2 551 847,57	0,19
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	1 682	870 603,20	0,06
ASML HOLDING NV	EUR	8 225	7 578 515,00	0,56
BROADCOM INC	USD	74 900	22 072 365,79	1,62
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	48 722	1 838 281,06	0,13
INTEL CORP	USD	175 228	5 505 481,89	0,40
KLA CORP	USD	1 541	1 594 310,77	0,12
LAM RESEARCH CORP	USD	14 799	2 157 003,55	0,16
MICRON TECHNOLOGY INC	USD	16 170	3 929 566,78	0,29
NVIDIA CORP	USD	434 879	69 057 800,25	5,04
SOLSTICE ADVANCED MATERI-W/I	USD	1 453	60 101,95	0,00
TEXAS INSTRUMENTS INC	USD	10 106	1 492 860,44	0,11
Services aux collectivités			3 464 255,55	0,25
E.ON SE	EUR	70 104	1 130 427,00	0,08
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	18 935	562 748,20	0,04
XCEL ENERGY INC	USD	28 162	1 771 080,35	0,13
Services aux entreprises			1 839 001,23	0,14
ACCENTURE PLC-CL A	USD	8 050	1 839 001,23	0,14
Services aux professionnels			14 245 774,53	1,05

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
AUTOMATIC DATA PROCESSING	USD	27 471	6 016 744,29	0,45
BROADRIDGE FINANCIAL SOLUTIO	USD	17 691	3 361 659,05	0,25
BUREAU VERITAS SA	EUR	55 265	1 502 102,70	0,11
PAYCHEX INC	USD	14 752	1 409 067,53	0,10
WOLTERS KLUWER	EUR	22 144	1 956 200,96	0,14
Services de télécommunication diversifiés			9 088 034,27	0,67
AT&T INC	USD	36 245	766 593,55	0,06
BCE INC	CAD	137 806	2 802 514,72	0,21
CELLNEX TELECOM SA	EUR	65 488	1 796 335,84	0,13
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	103 581	2 865 050,46	0,21
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	215 679	857 539,70	0,06
Services de télécommunication mobile			4 650 971,81	0,34
AMERICAN TOWER CORP	USD	31 112	4 650 971,81	0,34
Services financiers diversifiés			46 823 849,09	3,44
CME GROUP INC	USD	6 365	1 479 972,92	0,11
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	6 188	1 384 255,60	0,10
LIBERTY MEDIA CORP-LIB-NEW-C	USD	14 350	1 203 642,98	0,09
MASTERCARD INC - A	USD	25 665	12 475 316,28	0,92
NASDAQ INC	USD	42 769	3 537 105,00	0,26
S&P GLOBAL INC	USD	7 988	3 554 386,24	0,26
VERALTO CORP	USD	45 451	3 861 467,73	0,28
VERTIV HOLDINGS CO-A	USD	10 426	1 438 218,96	0,11
VISA INC-CLASS A SHARES	USD	48 353	14 438 997,51	1,06
WELLTOWER INC	USD	21 833	3 450 485,87	0,25
Services liés aux technologies de l'information			19 687 612,16	1,45
CAPGEMINI SE	EUR	11 565	1 645 121,25	0,12
DELL TECHNOLOGIES -C	USD	10 806	1 158 209,61	0,09
PROSUS NV	EUR	48 778	2 577 917,30	0,19
SHOPIFY INC - CLASS A	CAD	15 391	2 112 808,87	0,16
TWILIO INC - A	USD	41 266	4 997 808,20	0,36
UBER TECHNOLOGIES INC	USD	66 521	4 628 064,98	0,34
VEEVA SYSTEMS INC-CLASS A	USD	13 509	2 567 681,95	0,19
SIIC spécialisées dans le crédit hypothécaire			5 325 283,12	0,39
ANNALY CAPITAL MANAGEMENT IN	USD	149 067	2 838 041,74	0,21
AON PLC/IRELAND-A	USD	8 278	2 487 241,38	0,18
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			1 022 317,78	0,08
MERLIN PROPERTIES SOCIMI SA	EUR	82 246	1 022 317,78	0,08
Soins et autres services médicaux			11 039 981,40	0,81
CENCORA INC	USD	25 917	7 453 247,69	0,55
FRESENIUS SE & CO KGAA	EUR	20 450	1 001 641,00	0,07
THE CIGNA GROUP	USD	11 031	2 585 092,71	0,19
Textiles, habillement et produits de luxe			12 379 421,39	0,91
ADIDAS AG	EUR	2 221	375 460,05	0,03
CIE FINANCIERE RICHEMO-A REG	CHF	12 010	2 220 656,10	0,16
DECKERS OUTDOOR CORP	USD	28 331	2 500 808,69	0,18
GILDAN ACTIVEWEAR INC	CAD	59 727	3 182 793,55	0,23
HERMES INTERNATIONAL	EUR	404	857 288,00	0,06
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	5 027	3 242 415,00	0,25

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Transport maritime			2 039 516,52	0,15
CANADIAN PACIFIC KANSAS CITY	CAD	32 493	2 039 516,52	0,15
Transport routier et ferroviaire			1 670 617,09	0,12
UNION PACIFIC CORP	USD	8 482	1 670 617,09	0,12
Vente par correspondance			24 190 747,30	1,78
AMAZON.COM INC	USD	110 106	21 639 632,95	1,59
TOAST INC-CLASS A	USD	84 375	2 551 114,35	0,19
TITRES D'OPC			266 365 295,88	19,56
OPCVM			266 365 295,88	19,56
Gestion collective			266 365 295,88	19,56
ECHIQUIER CHINA R	EUR	13 220	15 853 424,00	1,16
ECHIQUIER EMERGING EX CHINA XXL FCP	EUR	48 550	60 900 149,00	4,47
ECHIQUIER JAPAN FCP	EUR	25 970	32 219 420,80	2,37
Eurizon Fund - Sustainable Japan Equity X Acc	EUR	17 450	3 026 004,50	0,22
ISHARES VII PLC ISHARES CORE MSCI PAC EX JPN UCITS ETF USDA	EUR	174 600	32 544 409,86	2,39
LBPAM ISR ACTIONS EMERGENTS M	EUR	5 080	76 202 489,20	5,61
LBPAM ISR ACTIONS JAPON I	EUR	2 530	32 978 777,70	2,42
Lyxor MSCI India UCITS ETF Acc EUR	EUR	130 000	3 599 531,00	0,26
OSTRUM SRI CASH Part M	EUR	838	9 041 089,82	0,66
TITRES FINANCIERS MIS EN DÉPOSIT			11 112 397,92	0,82
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			11 112 397,92	0,82
Equipements électriques			3 251 016,00	0,24
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	13 840	3 251 016,00	0,24
Vente par correspondance			7 861 381,92	0,58
AMAZON.COM INC	USD	40 000	7 861 381,92	0,58
Total			1 356 904 571,51	99,62

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
DAX 30 IND FU 0326	-21	0,00	-127 987,50	-12 962 250,00
E MIN SP 500 0326	52	0,00	-62 429,22	6 910 604,96
EUREX MINI MD 0326	423	211 077,00	0,00	13 070 700,00
EURO STOXX 50 0326	497	265 725,00	0,00	29 029 770,00
MSCI EMG MKT 0326	173	21 448,34	0,00	10 395 172,21
OSE TOPIX FUT 0326	-95	0,00	-28 382,99	-17 615 514,01
SP 500 MINI 0326	-1	0,00	-87,27	-293 435,22
Sous-total 1.		498 250,34	-218 886,98	28 535 047,94
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		498 250,34	-218 886,98	28 535 047,94

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
RY EURJPY 0326	-59	0,00	-99 031,50	-7 352 599,27
Sous-total 1.		0,00	-99 031,50	-7 352 599,27
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	-99 031,50	-7 352 599,27

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
G1/V/EUR/USD/260115	0,00	-3 302,87	USD	3 088 475,66	EUR	-3 091 778,53	FR0010782219
G1/V/USD/EUR/260115	154,36	0,00	EUR	172 496,46	USD	-172 342,10	FR0010782219
G1/V/USD/EUR/260115	0,00	-5 534,27	EUR	2 745 882,49	USD	-2 751 416,76	FR0010782219
G1/V/USD/EUR/260115	0,00	-6 483,37	EUR	2 094 349,07	USD	-2 100 832,44	FR0010782219
G1/V/USD/EUR/260115	0,00	-475 754,80	EUR	171 247 719,46	USD	-171 723 474,26	FR0010782219
Total	154,36	-491 075,31		179 348 923,14		-179 839 844,09	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	1 356 904 571,51
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	279 363,36
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	-99 031,50
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-490 920,95
Autres actifs (+)	8 278 470,36
Autres passifs (-)	-2 760 231,28
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	1 362 112 221,50

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action LBPAM ACTIONS MONDE C	EUR	1 183 664,56839	666,11
Action LBPAM ACTIONS MONDE D	EUR	611 883,63123	487,80
Action LBPAM ACTIONS MONDE E	EUR	957,89443	364,92
Action LBPAM ACTIONS MONDE W	EUR	1,00000	100,96
Action LBPAM ACTIONS MONDE X	EUR	75 928,26149	3 619,55

ANNEXE SFDR

Dénomination du produit : LBPAM ACTIONS MONDE (ci-après, le “Produit Financier”)

Identifiant d’entité juridique: 96950067PXO7CQMZW086

LBP AM (ci-après, la « Société de Gestion »)

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce Produit Financier a-t-il un objectif d’investissement durable ?



OUI



NON

Il réalisera un minimum d’investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%

Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

Il réalisera un minimum d’investissements durables ayant un objectif social : ___%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu’il n’ait pas eu d’objectif l’investissement durable, il présentait une proportion minimale de 20% d’investissement durables

Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

Ayant un objectif social

Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d’investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu’il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l’UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d’activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n’établit pas de liste d’activités économiques durable sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La démarche ISR de la gestion du Produit Financier différerait selon le type d'investissement concerné :

A. Investissements en OPC

La stratégie de gestion du Produit Financier visait à investir dans d'autres OPC, dont au moins 90% devaient avoir obtenu le Label ISR français.

B. Investissements en titres vifs

La démarche ISR mise en œuvre par la Société de Gestion visait à identifier et sélectionner les émetteurs qui :

- Proposaient des innovations, des solutions aux principaux enjeux : démographie, urbanisation, environnement, climat, agriculture, alimentation, santé publique...
- Anticipaient l'importance de ces enjeux par une conduite, une responsabilité sur les quatre axes de la philosophie ISR de la Société de Gestion.

Cette analyse reposait sur la philosophie GREaT, propre à la Société de Gestion, et s'articulait autour des 4 piliers suivants :

- **G**ouvernance responsable
- Gestion durable des **R**essources
- Transition **É**nergétique
- Développement des **T**erritoires

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité*

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Indicateur	Contrainte associée									
<p>Méthodologie d'analyse ESG GREaT – Zone Europe</p>	<p>Rappel de l'objectif : la note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT (telle que décrite dans le document précontractuel) doit être supérieure à celle calculée pour son Univers d'Analyse (constitué des valeurs composant le ou les indice(s) suivants : MSCI Europe dividendes nets réinvestis (en euro) après exclusion des 20% des émetteurs les plus mal notés (en ce compris les émetteurs exclus au titre de la politique d'exclusion).</p> <p>Cette contrainte fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous.</p> <p>A titre d'exemple, le score obtenu au 31/12/2025 est le suivant :</p> <table border="1" data-bbox="611 815 1481 1010"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Score du portefeuille*</th> <th>Score cible (univers – 20%)*</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Score Great Moyen – Zone Europe</td> <td>7.47</td> <td>7.42</td> </tr> </tbody> </table> <p>* Dans le référentiel de notation GREaT, 10 est la meilleure note et 1 est la plus mauvaise</p>	Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible (univers – 20%)*	Score Great Moyen – Zone Europe	7.47	7.42			
Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible (univers – 20%)*								
Score Great Moyen – Zone Europe	7.47	7.42								
<p>Méthodologie d'analyse ESG GREaT – Zone Amérique du Nord</p>	<p>Rappel de l'objectif : la note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT (telle que décrite dans le document précontractuel) doit être supérieure à celle calculée pour son Univers d'Analyse (constitué des valeurs composant le ou les indice(s) suivants : MSCI North America dividendes nets réinvestis (en euro)) après exclusion des 20% des émetteurs les plus mal notés (en ce compris les émetteurs exclus au titre de la politique d'exclusion).</p> <p>Cette contrainte fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous.</p> <p>A titre d'exemple, le score obtenu au 31/12/2025 est le suivant :</p> <table border="1" data-bbox="611 1628 1481 1921"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Score du portefeuille*</th> <th>Score cible (univers – 20%)*</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Score Great Moyen – Zone Europe</td> <td>7.41</td> <td>7.38</td> </tr> <tr> <td>Score Great Moyen – Zone Amérique du Nord</td> <td>6.65</td> <td>6.65</td> </tr> </tbody> </table> <p>* Dans le référentiel de notation GREaT, 10 est la meilleure note et 1 est la plus mauvaise</p>	Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible (univers – 20%)*	Score Great Moyen – Zone Europe	7.41	7.38	Score Great Moyen – Zone Amérique du Nord	6.65	6.65
Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible (univers – 20%)*								
Score Great Moyen – Zone Europe	7.41	7.38								
Score Great Moyen – Zone Amérique du Nord	6.65	6.65								

<p>Indicateurs Clés de Performance – Zone Europe</p>	<p>Le Produit Financier visait à obtenir une note meilleure que celle de son univers d’analyse sur les indicateurs spécifiques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Trajectoire Net Zero : Part des entreprises dont les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTi - Droits Humains : L’indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises signataires du Pacte Mondial des Nation Unies. <p>Ces contraintes font l’objet d’un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi sont disponibles à la section “Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?” ci-dessous.</p> <p>A titre d’exemple, le score obtenu au 31/12/2025 est le suivant :</p> <table border="1" data-bbox="609 757 1442 987"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Score du portefeuille*</th> <th>Score cible (score de l’univers d’analyse)*</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Trajectoire Net Zero</td> <td>70.16%</td> <td>61,68%</td> </tr> <tr> <td>Droits Humains</td> <td>93.13%</td> <td>79,59%</td> </tr> </tbody> </table>	Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible (score de l’univers d’analyse)*	Trajectoire Net Zero	70.16%	61,68%	Droits Humains	93.13%	79,59%
Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible (score de l’univers d’analyse)*								
Trajectoire Net Zero	70.16%	61,68%								
Droits Humains	93.13%	79,59%								

<p>Indicateurs Clés de Performance – Zone Amérique du Nord</p>	<p>Le Produit Financier visait à obtenir une note meilleure que celle de son univers d’analyse sur les indicateurs spécifiques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Empreinte carbone : Mesure les émissions de CO2 attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO2 par millions d’euros investis et couvre les émissions de scope 1 et 2 ; - Droits Humains : L’indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises signataires du Pacte Mondial des Nation Unies. <p>Ces contraintes font l’objet d’un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi sont disponibles à la section “Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?” ci-dessous.</p> <p>A titre d’exemple, le score obtenu au 31/12/2025 est le suivant :</p> <table border="1" data-bbox="609 790 1442 1160"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Score du portefeuille*</th> <th>Score cible (score de l’univers d’analyse)*</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Empreinte carbone</td> <td>16.74 tCO2/M€ invested</td> <td>24,12 tCO2/M€ invested</td> </tr> <tr> <td>Droits Humains</td> <td>41.77%</td> <td>34,95%</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible (score de l’univers d’analyse)*	Empreinte carbone	16.74 tCO2/M€ invested	24,12 tCO2/M€ invested	Droits Humains	41.77%	34,95%			
Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible (score de l’univers d’analyse)*											
Empreinte carbone	16.74 tCO2/M€ invested	24,12 tCO2/M€ invested											
Droits Humains	41.77%	34,95%											
<p>Investissements dans des OPC appliquant des critères ESG dans la sélection de leurs investissements</p>	<p>Le Produit Financier visait à investir à hauteur de 90% minimum d’OPC ayant reçu le label ISR français ou un label reconnu équivalent par le comité du label ISR.</p> <p>Cette contrainte a fait l’objet d’un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section “Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?” ci-dessous.</p> <p>A titre d’exemple, au 31/12/2025 Le Produit Financier était investi à hauteur de 89,12% dans des OPC ayant reçu le label ISR ou un label équivalent.</p>												
<p>Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social</p>	<p>L’actif net du Produit Financier visait un investissement à hauteur de 20% minimum dans des Investissements Durables sur le plan environnemental ou social, tels que définis dans l’annexe SFDR au prospectus.</p> <p>Cette contrainte a fait l’objet d’un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section “Quelles mesures ont été prises pour atteindre les</p>												

	<p>caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?” ci-dessous.</p> <p>A titre d'exemple, au 31/12/2025, le produit financier était investi à hauteur de 47,63% de son actif net dans des titres durables selon la méthodologie définie par la Société de Gestion.</p>
--	--

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Méthodologie d'analyse ESG GREaT

La méthodologie d'analyse propriétaire GREaT, permettant de noter les émetteurs des titres investis par le Produit Financier, peut être utilisée pour appliquer deux stratégies de sélection ESG distinctes :

- Approche en exclusion : les émetteurs de l'univers d'analyse ayant la plus mauvaise note selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT sont exclus du portefeuille. Au global, au moins 20% des titres de l'Univers d'Analyse sont exclus après application de cette contrainte combinée avec la politique d'exclusion. Pour cette approche, le score limite correspond à la note limite des titres pouvant être investis par le Produit Financier¹ et le taux d'exclusion précise le taux d'exclusion effectif constaté à la date de clôture de la période considérée.
- Approche en amélioration de note : la note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT doit être supérieure à celle calculée pour son Univers d'Analyse après exclusion des 20% des émetteurs les plus mal notés (en ce compris les émetteurs exclus au titre de la politique d'exclusion). Pour cette approche, la note portefeuille correspond à la note ESG moyenne du portefeuille et le score cible correspond à la note de l'univers retraité des 20% des émetteurs les plus mal notés².

Le Produit Financier peut changer de stratégie de sélection lorsque cela est jugé pertinent au regard des spécificités, pouvant varier dans le temps, de son univers d'analyse ainsi que de sa stratégie de gestion. La méthodologie appliquée à date de clôture des périodes précédentes est indiquée à la première ligne du tableau.

Zone Europe

	2022	2023	2024
Méthodologie	Amélioration de note	Amélioration de note	Amélioration de note
Score limite/ Score cible	3,72	3,47	7.38
Taux d'exclusion/	3,65	3,67	7.41

¹ 1 correspond à la meilleure note et 10 à la plus mauvaise. Ainsi, si la note limite indiquée est 7, aucun titre avec une note supérieure ou égale à 7 ne peut être investie par le portefeuille.

² 1 correspond à la meilleure note et 10 à la plus mauvaise.

Note portefeuille			
-------------------	--	--	--

Zone USA :

	2022	2023	2024
Méthodologie	Amélioration de note	Amélioration de note	Amélioration de note
Score limite/ Score cible	4,33	4,38	6.09
Taux d'exclusion/ Note portefeuille	4,02	4,38	6.10

Investissement dans des OPC labélisés ISR

	2024	2023	2022
Part des investissements en OPC labélisés ISR	91,16%	96,05%	95,73%

Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social

	2024	2023	2022
Poids des investissements durables	44,25%	38,41%	35,62%

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Le Produit Financier visait la réalisation d'Investissements Durables environnementaux et sociaux au sens du Règlement SFDR. Le seuil minimal d'investissements durables du Produit Financier est précisé en tête de la présente annexe à la rubrique « Ce produit financier avait-il un objectif d'Investissement Durable ? ».

Ce seuil d'Investissement Durable concerne l'ensemble des investissements du fonds, mais l'approche diffère selon le type d'investissement concerné :

A. Investissements en OPC

La définition des Investissements Durables est fixée par les sociétés de gestion des OPC sous-jacents et pouvaient donc varier d'un OPC à l'autre. La définition appliquée par les sociétés de gestion des OPC sous-jacents est décrite dans l'annexe au prospectus présentant les caractéristiques environnementales et/ou sociales de chaque OPC sous-jacents.

B. Investissements en titres vifs

Sur la **thématique environnementale**, les 6 objectifs de la Taxonomie européenne étaient considérés, à savoir :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources marines ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et la réduction de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

A noter que la méthodologie appliquée par la Société de Gestion ne permettait pas de mesurer la contribution des investissements selon la définition de la Taxonomie européenne (i.e. l'alignement taxonomique des investissements). La contribution des investissements aux objectifs environnementaux au sens de l'article 2(17) du Règlement (EU) 2019/2088 (« Règlement SFDR ») était mesurée au moyen d'indicateurs propres au Groupe LBP AM et précisés ci-après.

Sur la **thématique sociale**, les objectifs considérés étaient :

- Le respect et la promotion des Droits humains³, notamment la promotion de conditions de travail justes et favorables et l'intégration sociale par le travail, la protection et la promotion des droits des communautés locales ;
- Le développement des territoires et des communautés, à travers les relations avec les parties prenantes extérieures à l'entreprise et la gestion responsable des chaînes de valeur, et afin d'adresser les enjeux de développement socio-économique, de lutte contre les fractures sociales et territoriales, de soutien aux acteurs locaux et d'accès à l'éducation ;
- Améliorer l'accès à la santé et aux soins essentiels dans le monde en adressant les enjeux de la disponibilité, l'accessibilité géographique, l'accessibilité financière et l'acceptabilité des traitements,

Cette stratégie généraliste n'impliquait pas que tout investissement durable réponde à l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux précités, mais que les investissements durables devaient répondre à au moins un de ces enjeux, tout en ne nuisant pas de manière significative aux autres.

La contribution à un des objectifs environnementaux et sociaux précités était évaluée à partir de différentes sources, dont notamment :

³ Les Droits humains sont définis comme les normes inaliénables de traitement auxquelles toute personne a droit, indépendamment de son sexe, de son origine nationale ou ethnique, de sa couleur, de sa religion, de sa langue, de son handicap, de son orientation ou genre sexuel ou de tout autre état.

Pour l'ensemble des objectifs **environnementaux** et **sociaux** :

- Le score « GREaT », méthodologie d'analyse quantitative propriétaire, qui permet de couvrir l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux⁴ ;
- Le score « ODD », analyse qualitative propriétaire qui évalue les produits, services et pratiques des entreprises en vue de mesurer leur contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD) ;

Sur les objectifs spécifiques du **climat** et de la **biodiversité** :

- L'engagement de l'émetteur sur une trajectoire de décarbonation de ses activités compatible avec les objectifs des accords de Paris, selon des critères définis par la Société de Gestion ;
- Le score « Greenfin », indicateur quantitatif mesurant l'exposition du modèle d'affaire de l'émetteur à des éco-activités telles que définies par le label d'Etat français Greenfin, dédié au financement de la transition énergétique et écologique⁵ ;
- Le score « Bird », indicateur quantitatif développé par la Société de Gestion visant à évaluer les entreprises principalement sur leurs politiques ainsi que sur leurs pratiques et impacts en lien avec la biodiversité ;
- Le score « Maturité Climat & Biodiversité », analyse qualitative propriétaire visant à évaluer la maturité des entreprises dans la prise en compte des enjeux climatiques et de biodiversité auxquels elles sont et seront confrontées ;

Sur la thématique spécifique de l'**accès à la santé** :

- Le score « AAAA » (Acceptability Accessibility Affordability, Availability), analyse qualitative visant à évaluer la contribution des entreprises au travers de leurs produits et services aux 4 dimensions de l'accès à la santé (Disponibilité, Accessibilité Géographique, Accessibilité Financière, Acceptabilité) inspirées des travaux de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sur le sujet.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion :

<https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>⁶

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Le contrôle d'un potentiel préjudice important à un objectif d'Investissement Durable sur le plan environnemental ou social différerait selon le type d'investissement concerné :

⁴ Une description plus complète de la méthodologie d'analyse « GREaT » est disponible dans le rapport Investissement Responsable de LBP AM : <https://www.lbpam.com/fr/publications/rapports-investissement-responsable>

⁵ La liste des éco-activités est disponible sur le site internet du label : [Le label Greenfin | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](https://www.ecologie.gouv.fr/le-label-greenfin)

⁶ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

A. Investissements en OPC

Le contrôle d'un potentiel préjudice important à un objectif d'Investissement Durable sur le plan environnemental ou social était assuré par les sociétés de gestion des OPC sous-jacents. La méthodologie appliquée pour chaque OPC sous-jacent et ses résultats sont décrits dans l'annexe SFDR au rapport annuel desdits OPC.

La Société de Gestion du Produit Financier s'est assurée que la méthodologie appliquée par les OPC sous-jacents intégrait bien le contrôle de potentiels préjudices importants aux objectifs de durabilité.

Pour les produits financiers gérés par la Société de Gestion, la Société de Gestion a mis en place des contrôles pour ses investissements précisés ci-dessous.

B. Investissements en titres vifs

Afin de s'assurer que les investissements qui contribuaient à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée ci-dessus, ne causaient pas de préjudice important à tout objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, la Société de Gestion a systématiquement contrôlé :

- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources environnementales et le respect des Droits humains. Ce point a été contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière « GREaT » propre à la société de gestion ;
- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux et sociaux en lien avec les politiques d'exclusions applicables dans les sociétés de gestion du Groupe LBP AM ;
- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux sociaux et de bonne gouvernance ou bien à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme.

Concernant les produits financiers gérés par la Société de Gestion, une description détaillée des seuils associés à chaque critère ainsi que les politiques d'exclusion appliquées est disponible sur le site internet de la Société de Gestion :

<https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>⁷

— — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Le règlement délégué (UE) 2022/1288⁸ définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité

⁷ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

⁸ Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation détaillant le contenu et la présentation des informations relatives au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » et

environnementaux et sociaux (ci-après les “indicateurs concernant les incidences négatives”).

La prise en compte des indicateurs concernant les incidences négatives différerait selon le type d’investissement concerné :

A. Investissements en OPC

La méthodologie de prise en compte de ces indicateurs était définie par les sociétés de gestion des OPC sous-jacents. La méthodologie appliquée pour chaque OPC sous-jacent et ses résultats sont décrits dans l’annexe SFDR au rapport annuel desdits OPC.

La Société de Gestion du produit financier s’est assurée que les sociétés de gestion des OPC sous-jacents prenaient bien en compte directement ou indirectement, les indicateurs concernant les incidences négatives et notamment les indicateurs définis dans le tableau 1 de l’annexe 1 du Règlement délégué (UE) 2022/1288.

Concernant les produits financiers gérés par la Société de Gestion la Société de Gestion a mis en place des contrôles pour ses investissements précisés ci-dessous.

B. Investissement en titres vifs

Les indicateurs concernant les incidences négatives ont été calculés pour chaque émetteur, lorsque la donnée était disponible, et intégrés dans l’outil d’analyse extra-financière.

Certains indicateurs ont par ailleurs été directement intégrés, soit à la méthodologie de notation propriétaire GREaT utilisée à la fois pour identifier une contribution positive ou un impact négatif significatif, soit à l’indicateur de controverse mentionné ci-dessus, soit dans l’analyse pour l’application des politiques d’exclusions.

La liste des indicateurs et une description plus complète de la manière dont ils ont été intégrés à l’analyse est disponible sur le site internet de la Société de Gestion :

<https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>⁹

— — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l’homme ? Description détaillée :*

Les mesures prises pour s’assurer du respect par les Investissements Durables des principes directeurs de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales ainsi que des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l’Homme différerait selon le type d’investissement concerné :

précisant le contenu, les méthodes et la présentation pour les informations relatives aux indicateurs de durabilité et aux incidences négatives en matière de durabilité ainsi que le contenu et la présentation des informations relatives à la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales et d’objectifs d’investissement durable dans les documents précontractuels, sur les sites internet et dans les rapports périodiques.

⁹ A noter que la méthodologie a pu faire l’objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l’exercice comptable du fonds.

A. Investissements en OPC

Le respect par les Investissements Durables des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme était contrôlé par les sociétés de gestion des OPC sous-jacents.

La méthodologie appliquée pour chaque OPC sous-jacent et ses résultats sont décrits dans l'annexe SFDR au rapport annuel desdits OPC.

La Société de Gestion du Produit Financier s'est assurée que les sociétés de gestion des OPC sous-jacents vérifiaient le respect par les investissements durables des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme.

Concernant les produits financiers gérés par la Société de Gestion, la Société de Gestion a mis en place des contrôles pour ses investissements précisés ci-dessous.

B. Investissements en titres vifs

Le respect par les Investissements Durables des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme a été assuré par les éléments suivants :

- L'application de la politique d'exclusion de la société de gestion relative à ces traités internationaux, doublée d'un contrôle de controverse ad hoc ;
- La disqualification des émetteurs identifiés comme ayant des mauvaises pratiques sur le pilier "Gestion durable des ressources" de la méthodologie d'analyse GREaT, qui intégrait des critères relatifs au respect des droits humains et du droit du travail.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion :

<https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹⁰

¹⁰ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'union de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Oui

L'approche appliquée pour assurer la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité à différé selon le type d'investissement concerné :

A. Investissements en OPC

La prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité était assurée par les sociétés de gestion des OPC sous-jacents. La Société de Gestion a privilégié les investissements dans des OPC qui mettaient en œuvre une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie. Des informations complémentaires sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité par les fonds sous-jacents peuvent être trouvées dans les rapports annuels desdits fonds.

B. Investissements en titres vifs

Le Produit Financier a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au travers des différents éléments de sa stratégie d'investissement, à savoir :

- La politique d'exclusion¹¹ ;
- l'analyse et la sélection des titres en portefeuille, selon la méthode détaillée dans le corps du document précontractuel ;

¹¹ Disponible sur le site internet de la Société de Gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion>

- la politique d'engagement actionnarial et de vote¹² ;
- L'attention particulière portée à l'identification, au suivi et au traitement des controverses, selon l'approche précisée dans la politique d'exclusion.

Des informations plus détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité publié sur le site internet de la Société de Gestion :

<https://www.lbpam.com/fr/publications/declaration-relative-incidences-negatives-investissement-durabilite>

Non



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31/12/2025, les principaux investissements du Produit Financier étaient les suivants :

Investissement les plus importants	Type d'asset	Secteur	% d'actifs	Pays
LBPAM ISR ACTIONS EMERGENTS M	OPC		5,59%	France
NVIDIA CORP UW USD	Actions	Technologies de l'Information	5,07%	Etats-Unis
ECHIQUIER EM.EX CHINA XXL FCP	OPC		4,47%	France
APPLE INC UW USD	Actions	Technologies de l'Information	4,24%	Etats-Unis
MICROSOFT CORP UW USD	Actions	Technologies de l'Information	4,06%	Etats-Unis
ALPHABET INC-CL C UW USD	Actions	Services de Communication	3,66%	Etats-Unis
LBPAM ISR ACTIONS JAPON I	OPC		2,42%	Japon
ISHARES CORE MSCI PACIF X-JP GT EUR	OPC		2,39%	Irlande
ECHIQUIER JAPAN XXL FCP	OPC		2,37%	Japon
AMAZON.COM INC UW USD	Actions	Consommation Discrétionnaire	2,17%	Etats-Unis
BROADCOM INC UW USD	Actions	Technologies de l'Information	1,62%	Etats-Unis
META PLATFORMS INC-CLASS A UW USD	Actions	Services de Communication	1,56%	Etats-Unis

¹² Les politiques et rapports sur les pratiques d'engagement et de vote sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports>

TESLA INC UW USD	Actions	Consommation Discretionnaire	1,41%	Etats-Unis
ECHIQUIER CHINA R	OPC		1,16%	France
VISA INC-CLASS A SHARES UN USD	Actions	Finance	1,06%	Etats-Unis



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Le Produit Financier s'est engagé sur une proportion minimale de 80% d'investissement alignés avec les caractéristiques promues par le Produit Financier, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement.

Au 31/12/2025, la proportion d'investissements alignés avec les caractéristiques promues était de 88,74%.

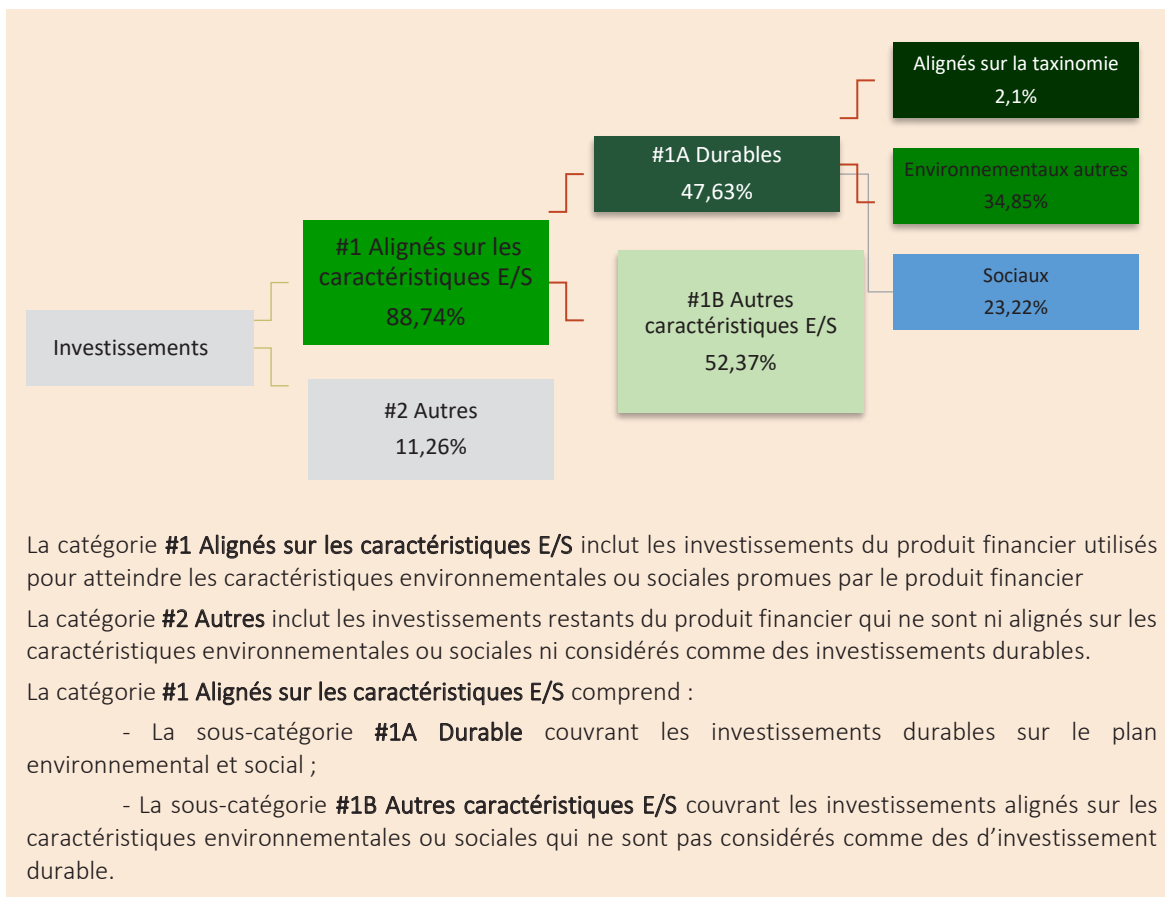
La partie restante de l'investissement du produit financier pouvait être utilisée à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier.

Le produit financier s'était également engagé à investir une proportion minimale de 20% dans des investissements durables, cet objectif a été atteint avec une proportion réelle de 47,63% de son actif net au 31/12/2025.

Par ailleurs, le Produit Financier était investi à hauteur de 34,85% de son actif net dans des "Investissements durables environnementaux autres" et 23,22% de son actif net dans des "Investissements durables Sociaux"¹³.

Enfin, le Produit Financier était investi à hauteur de 2,1% de son actif net dans des activités alignées avec la Taxinomie Européenne. L'alignement des activités des entreprises sous-jacentes avec la Taxinomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs.

¹³ Un investissement peut à la fois être considéré comme durable d'un point de vue environnemental et social s'il répond aux critères de contribution sociale et environnementale décrits à la section "Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?". Cependant, et afin d'éviter tout double-comptage, l'investissement sera compté une seule fois dans le score de durabilité global du portefeuille.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durable** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des d’investissement durable.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Au 31/12/2025, la répartition sectorielle des investissements était la suivante :

Investissement en actions, qui représentait 80,06% de l’AuM :

Gics1	Poids
Energie	1,99%
Matériaux	3,08%
Industrie	7,97%
Consommation discrétionnaire	7,65%
Biens de consommation de base	3,49%
Santé	9,19%
Finance	13,1%
Technologie de l’information	23,52%
Services de communication	6,45%
Services aux collectivités	1,47%
Immobilier	2,16%

Investissement en Autres et Liquidité, OPC et dérivés, qui représentait 19,94% de l'AuM :

Autres	Poids
OPC	18,89%
Autres et liquidités	1,07%
Produits dérivés	-0,03%

Au 31/12/2025, la part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, telle que définie dans l'annexe I. au règlement délégué SFDR 2022/1288, était de 2,45% de l'actif net du fonds.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE¹⁴ ?

Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE?

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

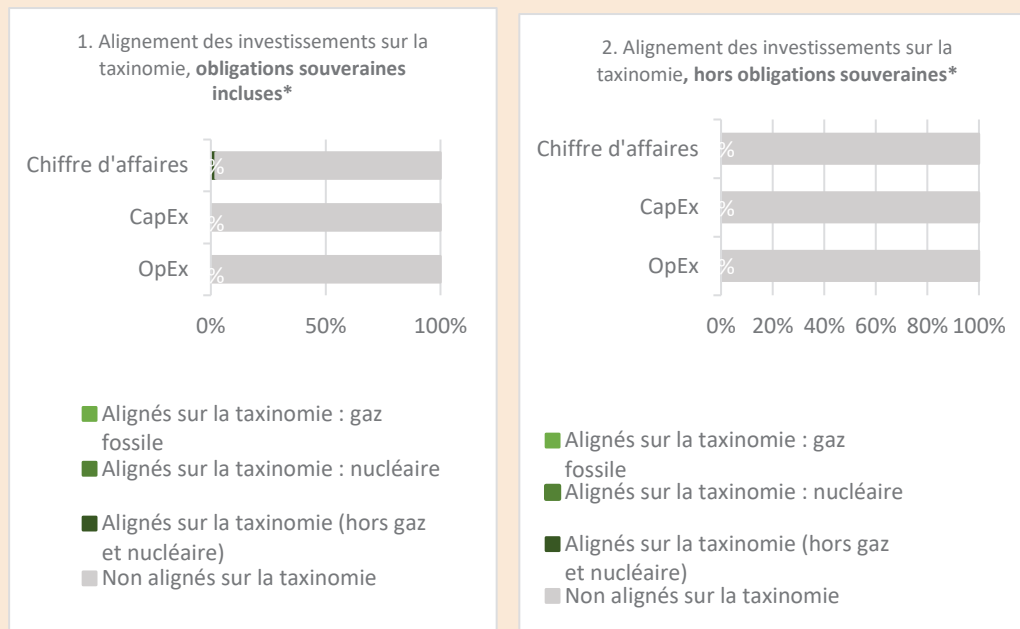
Non

¹⁴ Les activités liées au gaz fossiles et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conforme à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1212 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi , ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. **Les données ci-dessus ont été calculées** au 31/12/2025. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 0%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting.

Ces indicateurs sont calculés à partir des données taxinomiques publiées par les entreprises ou, lorsque les entreprises ne publient pas l'information ou qu'elles ne sont pas tenues de publier cette information en application de la réglementation européenne, à partir de données estimées par des fournisseurs tiers sur la base des publications de ces entreprises, en ligne avec les exigences fixées par les co-législateurs et superviseurs européens sur le recours aux données estimées.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0,07% % et 0% respectivement au 31/12/2025.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable




Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 20% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'était pas alignés sur la taxinomie de l'UE était de 34,85% au 31/12/2025

Le produit financier a pu investir dans des activités économiques autres que des activités économiques durables sur le plan environnemental car ils contribuaient aux objectifs environnementaux et/ou sociaux promus par ce produit financier.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 20% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables sur le plan social.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif social était de 23,22% au 31/12/2025



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie "Autres", qui a représenté 11,26% de l'actif net de l'OPC au 31/12/2025, contenait tout type d'actifs. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de

gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion> ;
- la politique d'engagement et de vote pour les investissements en actions.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de veiller au respect, par le Produit Financier, des contraintes extra-financières fixées par le prospectus, et donc de confirmer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales, la Société de Gestion a mis en place un outil de suivi dédié aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier. Cet outil vise à assister les gérants dans la modélisation et le suivi des contraintes associées aux caractéristiques du Produit Financier, et notamment les indicateurs définis à la section « **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier** » de l'annexe SFDR au prospectus. Lorsque des nouveaux indicateurs n'ont pas encore été développés dans l'outil de suivi, les gérants assurent un suivi ad hoc.

La Direction des risques assure également un suivi du respect des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit.

Enfin, le respect du process de gestion sur les caractéristiques extra-financières est intégré au plan de contrôle biennuel réalisé par la fonction de Conformité et du Contrôle Interne.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

- **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?**
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**
Non applicable

LBPAM ACTIONS MONDE

Société d'Investissement à Capital Variable

36, quai Henri IV
75004 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

LBPAM ACTIONS MONDE

Société d'Investissement à Capital Variable

36, quai Henri IV
75004 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif LBPAM ACTIONS MONDE constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction de la société d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la société de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 20 avril 2026

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie GAITTE
Virginie GAITTE